



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ETUDE SITUATIONNELLE DE REFERENCE DES INEGALITES DE GENRE DANS LES 15 ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

Rapport méthodologique du calcul de l'indice d'égalité de
genre de la CEDEAO – ECOWAS Gender Barometer

Version révisée

Février 2024



Sommaire

Résumé.....	Erreur ! Signet non défini.
I- Introduction.....	4
1.1- Motivation et justification de l'élaboration de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO	5
1.2- Mesures existantes de l'égalité du genre	6
1.3- Valeur ajoutée de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO.....	12
1.4- Objectifs de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO	13
1.5- Structure du rapport	13
II- Méthodologie de calcul de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO	13
2.1- Vue d'ensemble de la méthodologie de construction du ECOWAS Gender Barometer	13
2.2- Cadre conceptuel de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO	16
2.2.1- Cadre théorique de l'égalité entre les femmes et les hommes	16
2.2.2- Cadres politiques de l'égalité genre dans la CEDEAO	22
2.2.3- Dimensions et sous-dimensions du ECOWAS Gender Barometer	28
2.2.4- Sélection et sources des indicateurs	21
2.2.5- Traitement des indicateurs	29
2.2.6- Imputation des variables (en cours).....	31
2.2.7- Analyses statistiques	31
2.3- Calcul de l'indice d'égalité du genre pour les pays de la CEDEAO.....	32
2.3.1- Ecart entre les hommes et les femmes.....	32
2.3.2- Normalisation des indicateurs.....	34
2.3.3- Pondération.....	36
2.3.4- Agrégation des indicateurs, sous-domaines et domaines pour calculer l'indice global	38
2.4- Evaluation de la qualité de l'indice d'égalité de genre.....	41
2.5- Limites de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO.....	43
2.6- Dimensions spécifiques aux violences basées sur le genre.....	43
2.6.1- Sous-dimensions de l'indice composite de la violence.....	44
2.6.2- Indicateurs de mesure de l'indice composite de la violence	44
2.6.3- <i>Indicateurs additionnels</i>	46
III- Analyse des résultats (par exemple analyse de l'indice et de ses composantes, analyse des gaps dans chaque dimension, etc.).....	50
3.1- Synthèse des principaux résultats.....	50
3.2- Analyse des écarts entre les dimensions	50
3.3- Analyse des écarts entre les dimensions	50
IV- Production de documents : rapports, policy briefs, fact sheets, etc.....	50
V- Dissémination des résultats (cf stratégie de dissémination à développer – à venir).....	50
VI- Références	50
ANNEXES	52



Liste des tableaux

Tableau 1 : Indices existants de mesure de l'égalité entre les sexes	10
Tableau 2 : Domaines et fondements des cadres théoriques d'égalité de genre.....	20
Tableau 3 : Objectifs et priorités de la CEDEAO en matière d'égalité de genre répertoriés	26
Tableau 4 : Les domaines répertoriés dans la littérature théorique et leurs éventuelles correspondances dans les objectifs stratégiques de la CEDEAO en matière d'égalité du genre	0
Tableau 5 : Domaines, sous-domaines et indicateurs de l'inégalité de genre dans la CEDEAO.	18
Tableau 6 : Définitions et sources des indicateurs initialement sélectionnés	21
Tableau 7 :Récapitulatif des méthodes d'agrégations selon les indices de genre	39
Tableau 8 : Expressions mathématiques des fonctions d'agrégation des indices de genre.....	39
Tableau 9 : Différents scénarios à tester pour le calcul de l'indice d'égalité de genre dans la CEDEAO	40
Tableau 10 : Sous-dimensions de l'indice composite de la violence (peut être revu).....	44
Tableau 11 : Structure de l'indice de mesure de la violence à l'égard des femmes (peut être revu)	45
Tableau 12 : Indicateurs additionnels.....	46
Tableau 13 : Facteurs contextuels	47



I- Introduction

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît l'égalité de genre comme un droit humain fondamental. Ce droit est réitéré dans divers traités et conventions internationaux, entre autres, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, et qui considère la discrimination à l'égard des femmes comme une violation des droits fondamentaux, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) adopté au Caire en 1994 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995, le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sa composante genre, le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté en 2003. Plus récemment, l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable a suscité l'engagement des dirigeants du monde entier à œuvrer pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD3). Cette ambition s'est traduite par le biais de diverses actions significatives en faveur de l'égalité des sexes et pour l'élimination des discriminations dont sont victimes les femmes et les filles. Certes, on constate une évolution des rapports entre les sexes sur divers plans, mais les avis sont tout de même unanimes quant au fait que l'objectif d'égalité de genre est loin d'être atteint. Des preuves indiquent que les progrès dans tous les indicateurs de l'égalité des sexes sont lents et beaucoup plus d'effort doit être engagé si l'on veut parvenir à une égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes (Equal Measure 2030, 2022).

L'Afrique, à l'instar des autres régions, ne fait pas exception à la situation de l'égalité de genre. En Afrique de l'Ouest particulièrement, les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes ont atteint des niveaux critiques. Comme en témoigne le classement de l'indice d'égalité de genre en Afrique de 2019, la plupart des pays de la région CEDEAO se positionnent au bas de l'échelle en matière d'égalité de genre comparativement aux autres régions (BAD et CEA, 2020). Ces inégalités se font ressentir dans quasiment tous les secteurs y compris l'accès aux services de base tels que l'eau, la santé, l'éducation, l'assainissement, l'énergie, etc., les droits de propriété, l'emploi et la sphère publique. Les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles sont également dues à des normes et institutions sociales discriminatoires qui sont la cause de la persistance d'abus à l'égard des femmes et des filles tels que le mariage d'enfants et autres formes de violence basées sur le genre. Par ailleurs les discriminations à l'égard des femmes ont été aggravées par les conséquences socio-économiques des récentes crises, notamment celle de la COVID-19 (OECD, 2023).

L'égalité de genre est un élément indispensable à la représentation et la pleine participation des femmes et des hommes sur les plans économique, social et politique et dans toutes les autres sphères de la vie comme le reconnaît la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans le traité révisé de la CEDEAO (article 3), les Etats membres se sont engagés en faveur de l'élaboration, l'harmonisation, la coordination et la définition de politiques et mécanismes appropriés pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des femmes de la région. Cette volonté de faire avancer les questions de genre



dans la région est renouvelé dans la Vision 2050 de la CEDEAO à travers son cinquième pilier qui vise à bâtir une communauté de peuple totalement inclusive. Dans ce cadre, une politique régionale assortie d'une stratégie genre (2010-2020) a été formulée, qui vise à créer un cadre énergisant de perception des questions de genre et leur considération dans la coopération régionale et les processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. Des mesures institutionnelles en amont de cette stratégie ont porté sur la création en 2003¹ d'une Agence Spécialisée de la Commission de la CEDEAO consacrée aux questions de genre. Cette mesure a été spécifiquement actée par la Décision A/DEC.16/01.3 portant sur la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAOWAWA) en Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) (Parlement de la CEDEAO, 2011). Pour ce qui est dudit Centre, il a été créé dans le but de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans l'espace CEDEAO et d'appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre de programmes opérationnelles à l'échelle nationale et régionale.

Entre autres objectifs du CCDG figurent, la conduite de programmes sur diverses questions de genre et la collaboration avec les Etats membres pour collecter, rassembler et analyser des données ventilées par sexe. En effet, la disponibilité de données de qualité et d'indicateurs fiables et comparables sur le genre à l'échelle de la CEDEAO sont nécessaires pour faire un état des lieux de l'égalité de genre, définir des orientations pour l'atteinte des objectifs et faire le suivi des avancées réalisées. Quelques données existent au niveau des Etats membres mais qui, pour la plupart, ne sont pas harmonisés et comparables à l'échelle de la CEDEAO.

L'élaboration de l'indice d'égalité du genre, appelé ECOWAS Gender Barometer (EGB), s'inscrit dans la réalisation de l'un des objectifs de la stratégie genre de la CEDEAO qui concerne notamment la mise en place de systèmes de collecte de données permettant de surveiller les inégalités entre femmes et hommes et d'appuyer la planification et le suivi d'interventions nationales et régionales sur l'égalité de genre basées sur des évidences. Cet indice repose sur une conceptualisation de l'égalité de genre en tant qu'un processus multidimensionnel. Il se base sur une combinaison d'indicateurs de genre en une mesure unique et synthétique et qui tient compte, dans une large mesure, de la complexité de la notion d'égalité entre les sexes. L'indice proposé ici a pour but, entre autres, d'évaluer le statut des femmes relativement à celui des hommes dans divers domaines social, économique et politique.

1.1- Motivation et justification de l'élaboration de l'indice EGB

En plus d'être un droit fondamental, l'égalité entre les sexes représente un objectif instrumental. Elle est un prérequis pour parvenir à une croissance inclusive, à la construction de sociétés pacifiques et résilientes et au développement durable. A l'opposé, la discrimination à l'égard des femmes et les entorses à leurs droits sont sources de préjudices socioéconomiques importants pour elles et leurs familles, mais aussi pour leur communauté et leur pays (OCDE, 2023). En Afrique, on estime que l'élimination des inégalités entre les sexes pourraient accroître la productivité d'un milliard de personnes (BAD, 2015). En Afrique de l'Ouest, la réduction des écarts entre les sexes, en matière de participation au marché du travail par exemple, permettrait des augmentations significatives de revenus allant de 1 % à 30 % du PIB selon les

¹ <https://ecowas.int/atelier-dinformations-et-de-partage-avec-les-points-focaux-genre-du-ccd-g-dans-les-etats-membres-de-la-cedeao/?lang=fr>



pays (OCDE, 2018). De même, l'adoption de lois, de pratiques et attitudes égalitaires éviterait à la région CEDEAO des pertes annuelles d'environ 120 milliards de dollars (Bouchama, 2018). Outre les impacts économiques, éliminer les inégalités entre les sexes favoriserait un meilleur accès des filles à l'éducation et des revenus futurs plus élevés pour elles et peut contribuer à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être de manière générale.

Les bénéfices qu'impliquent l'égalité des sexes justifient la volonté de la CEDEAO et les engagements pris par les Etats à l'échelle mondiale et régionale pour la réduction des écarts entre les femmes et les hommes. La matérialisation de ces engagements implique la nécessité de disposer de données sur le genre et d'outils d'analyses de qualité et fiables pour faire un point de la situation de l'égalité de genre, identifier les domaines dans lesquels les inégalités sont persistantes et qui nécessitent l'intervention de politiques et pour orienter la prise de décisions et la formulation de politiques adaptées et fondées sur des preuves qui améliorent le bien-être des populations leur accès aux opportunités économiques et les résultats en matière de développement. Pourtant la production de ces données reste encore un défi en Afrique de façon générale et en Afrique de l'Ouest plus particulièrement. Le manque de données et de preuves de qualité sur le genre rend difficile voire impossible le suivi des actions mises en œuvre et contrarie la prise de décisions sensibles au genre. De plus, bien qu'il existe un consensus au niveau des acteurs de pratique-politique sur la nécessité de concevoir un indice qui englobe les mesures de l'égalité entre les sexes, le calcul d'un tel outil reste limité du fait du manque d'harmonisation des données disponibles (BAD et CEA, 2020 ; EIGE, 2013).

Pour pallier ce problème de manque de données, le CCDG a entrepris le développement d'un indice d'égalité du genre, nommé ECOWAS Gender Barometer, qui constituera un outil d'évaluation de l'égalité entre femmes et hommes et de suivi des progrès futurs dans les pays membres. Le développement de cet indice favorisera également l'accès à des statistiques sur le genre en Afrique de l'Ouest de par la collecte et la création d'une base de données harmonisées entre les Etats membres de la CEDEAO.

1.2- Mesures existantes de l'égalité du genre

Plusieurs indices de l'égalité du genre ont été précédemment proposés et constituent un point de référence important pour la construction de l'indice Ecowas Gender Barometer.

L'indice de Développement Humain (IDH), introduit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, a été l'une des premières mesures ayant servi à capturer les disparités existantes dans différents aspects du développement humain. Suite à la déclaration et l'élaboration de la plateforme de Beijing en 1995, d'autres défis spécifiquement liés au statut des femmes et à la réalisation de leurs droits ont été mis en lumière. Ceci a suscité le besoin d'effectuer des analyses et des travaux de recherches qui permettraient de comprendre les facteurs explicatifs de ces lacunes mais aussi d'élargir les connaissances sur les questions liées aux inégalités entre les sexes. Les travaux pionniers du PNUD ont justement joué un rôle important en attirant l'attention sur les questions d'inégalité entre les sexes dans les débats politiques internationaux, ainsi que l'attention des universitaires sur la question de la mesure de l'inégalité entre les sexes.

Un premier ensemble d'indice a été introduit par le PNUD, notamment *le Gender Development Index (GDI)* et *le Gender Empowerment Measure (GEM)* et publiés dans le rapport mondial sur



le développement de 1995. Ces deux indices reposent sur l'IDH qui a été ajusté en y ajoutant une désagrégation des indicateurs selon le sexe. Le GDI mesure le bien-être relatif à travers trois (03) dimensions dont (1) la santé, (2) l'éducation et (3) le contrôle sur les ressources économiques. Quant au GEM, il mesure le pouvoir relatif des femmes sur les plans économique et politique et couvre les dimensions de (1) la participation économique et la prise de décisions, (2) le contrôle sur les ressources économiques et (3) et la participation et prise de décision politique. L'objectif de ces deux indices était de mettre en évidence l'écart qui existe entre les opportunités et les capacités des femmes et des hommes, et d'examiner les progrès réalisés dans la réduction des disparités entre les sexes (PNUD 1995). Cependant, la capacité de ces indices à capturer les disparités entre les sexes a été remise en question. La principale critique porte sur le fait que ces indices ne constituent pas des mesures des inégalités entre femmes hommes mais plutôt, elles se concentrent sur des indicateurs spécifiquement liés aux questions d'autonomisation des femmes et la combinaison de niveaux absolus de réussite (Dijkstra et Hanmer, 2000 ; Dijkstra, 2001 ; Bardhan et Klasen, 1999). D'autres critiques concernent le choix des dimensions de l'égalité des sexes et des indicateurs pour mesurer ces dimensions, la manière dont les performances relatives des femmes et des hommes sont traitées, ainsi que la manière dont sont construits les indices composites (Dijkstra, 2001).

En réponse à ces critiques, deux autres indices ont été introduits par le PNUD en 2014 que sont le *Gender Inequality Index (GII)* et *new Gender Development Index (nGDI)*. Le *GII* mesure l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de (1) la santé reproductive, (2) l'autonomisation et (3) le marché du travail. Il est conçu pour révéler dans quelle mesure les réalisations nationales en matière de développement humain sont affectées par les inégalités entre les sexes, et pour fournir des bases empiriques pour l'analyse politique et les efforts de plaidoyer (PNUD, 2015). Quant au *new GDI*, il n'est rien d'autre qu'une réadaptation de l'ancien *GDI* qui intègre une nouvelle manière mesurer et de traiter la composante revenu (PNUD, 2014).

En parallèle, plusieurs indices alternatifs ont été proposés pour tenter de combler les lacunes du *GDI* et du *GEM*. White (1997) a proposé le *Gender Equality Index (GEQ)*, défini comme le rapport entre le *GDI* et l'*IDH*. Forsythe, et al., (2000) ont proposé le *Gender Inequality Index (GI)*, construit similairement au *GEQ* et algébriquement défini comme $GI = 1 - GEQ$. En dépit de la simplicité de ces indices, ils présentent une importante faiblesse liée au fait que les écarts entre les sexes sont tous accumulés et qu'aucune distinction n'est faite quant à savoir si ces écarts favorisent les femmes ou les hommes (Beneria et Permanyer, 2010). Dijkstra (2000) souligne par ailleurs la manière particulière dont la variable du revenu est définie et mesurée par ces indices, et le fait que la variation de l'indice global soit dominée par la variation de la part relative du revenu constituent la principale limite de ces indices. Dijkstra (2000) a proposé le *Standardized Index of Gender Equality (SIGE)*, calculé comme étant une moyenne des valeurs standardisées des écarts entre les sexes dans cinq dimensions du bien-être à savoir : (1) l'éducation, (2) la santé, (3) la participation au marché du travail, (4) la représentativité dans les postes de responsabilité sur le marché du travail et (5) la représentativité au Parlement. Le point fort de cet indice est qu'il évite l'influence excessive de certaines composantes sur la valeur globale de l'indice mais il n'est toutefois pas exempt d'insuffisances (Beneria et Permanyer, 2010).



Dijkstra et Hanmer (2000) ont aussi proposé le *Relative Status of Women (RSW)* qui révèle l'ampleur de l'inégalité entre les réalisations des femmes et des hommes en matière de développement humain. Il est basé sur les mêmes dimensions que le GDI et l'IDH mais se concentre uniquement sur les scores relatifs entre les femmes et les hommes. On retrouve aussi le *Multidimensional Gender Equity Index (MGEI)* de Permanyer (2008), qui fait la moyenne des écarts entre les sexes dans différentes dimensions du bien-être sans tenir compte de leur orientation (c'est-à-dire s'ils favorisent les femmes ou les hommes), et le *Women Disadvantage Index (WD)* de Beneria et Permanyer (2010), qui décompose les disparités multidimensionnelles entre les sexes pour expliquer l'influence de différentes sous-composantes sur les niveaux globaux d'inégalité entre les sexes. Il porte sur les domaines du revenu, de l'éducation et de la santé. Le MGEI et le WD intègrent des solutions à certaines des limites inhérentes à certains indices antérieurement proposés notamment certains indices du PNUD et autres indices tels que SIGE. Le *Gender Gap Index (GGI)* de Klasen et Schüller (2011) a été le précurseur du new GDI, et mesure séparément les réalisations des hommes et des femmes en matière de développement humain.

D'autres organisations ont également proposé des indices permettant d'apprécier l'égalité de genre dans le développement. Le Forum Economique Mondial a proposé en 2005 le *Global Gender Gap Index (GGGI)* qui repose sur les écarts entre les sexes en matière de participation économique, d'éducation, de santé et de leadership politique. Selon Beneria et Permanier (2010), les indicateurs utilisés dans la construction du GGGI ne sont pas adaptés pour mesurer les niveaux de réussite des femmes et des hommes. La même année, Social Watch a introduit le *Gender Equality Index (GEI)* qui est une mesure des écarts entre femmes et hommes dans trois dimensions sociales clés dont l'autonomisation, l'éducation et la participation économique. La principale faiblesse du GEI est qu'il ne donne aucune information sur les niveaux absolus d'inégalités entre les sexes du fait de l'impossibilité de les quantifier (Beneria et Permanier, 2010).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté en 2009 le *Social Institution and Gender Index (SIGI)*. Cet indice mesure la discrimination à l'égard des femmes dans les institutions sociales et permet de capter les facteurs sous-jacents de l'inégalité entre les sexes en prenant en compte les lois, les normes sociales et les pratiques qui restreignent les droits des femmes et des filles et leur accès aux opportunités et aux ressources d'autonomisation. Elle comporte quatre dimensions qui concernent (1) la discrimination au sein de la famille, (2) la restriction de l'intégrité physique, (3) la restriction de l'accès aux ressources productives et financières et enfin (4) la restriction des libertés civiles. Un autre indice, le *Women's Economic Opportunity Index (WEOI)* présenté par l'Economic Intelligence Unit (2012) comprend cinq dimensions : (1) politique et pratique du travail, (2) opportunités économiques pour les femmes, (3) accès au financement à l'éducation et la formation, (4) statut juridique et social des femmes et (5) environnement général des affaires. Cet indice permet d'analyser la mesure dans laquelle les institutions sous-jacentes affectent l'égalité d'accès des femmes aux opportunités, en relation avec la participation des femmes et les opportunités économiques.

L'*Environment and Gender Index (EGI)* du Global Gender Office of International Union for Conservation of Nature (IUCN) permet d'évaluer les conditions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le domaine environnemental. L'objectif de l'EGI est de



mesurer les progrès, d'améliorer l'information, de renforcer l'élaboration de politiques et de programmes et, de permettre aux pays de prendre des mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'environnement. Il est construit comme une moyenne de six dimensions : (1) moyens de subsistance, (2) écosystème, (3) droits et participation basés sur le genre, (4) gouvernance, (5) éducation et actifs basés sur le genre, (6) activités déclarées par le pays.

Au niveau régional, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a proposé en 2004 le *African Gender and Development Index (AGDI)*. Il s'agit de la première tentative pour mesurer les écarts entre les femmes et les hommes dans les pays africains et évaluer les progrès réalisés par les gouvernements africains dans la mise en œuvre des politiques de genre. L'indice a été construit en s'appuyant sur les lignes directrices proposées par Charmes et Wieringa (2003) et intègre quatre dimensions : (1) le pouvoir social, (2) le pouvoir économique, (3) le pouvoir politique et (4) les droits des femmes. L'AGDI comporte deux composantes complémentaires que sont le *Gender Status Index (GSI)* et le *African Women's Progress Scoreboard (AWPS)*. Le GSI couvre les aspects des interactions entre les sexes qui peuvent être mesurés quantitativement, tandis que l'AWPS capture les questions qualitatives liées à la performance des politiques de genre des gouvernements africains (CEA, 2004). Toujours en Afrique, la Banque Africaine pour le Développement (BAD) a introduit en 2015 le *Africa Gender Equality Index (AGEI)* qui vient compléter l'AGDI. Visant les mêmes objectifs que son prédécesseur, l'AGEI vise à aider les décideurs africains à se concentrer sur certains des obstacles les plus sérieux qui empêchent les femmes africaines de s'engager au même niveau que les hommes et à aider les citoyens africains à exiger davantage de leurs gouvernements. L'AGEI a également pour but d'aider la Banque à respecter ses engagements en matière de développement de stratégies équilibrées en termes de genre et d'ancrer ses décisions d'investissement dans les faits (BAD et CEA, 2020). Trois dimensions sont incluses dont (1) les opportunités économiques, (2) le développement humain et (3) les droits et institutions. La Commission de l'Union Africaine (CUA) a développé en 2015 le *African Gender Scorecard (AGS)*, un outil simple mais complet dont l'objectif est de fournir à la CUA et à ses États membres un outil pour la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité dans la réalisation des objectifs clés de l'Agenda 2063 dans une perspective de genre. L'AGS se focalise sur trois domaines clés des droits des femmes à savoir : (1) les droits économiques ; (2) les droits sociaux ; et (3) les droits civiques et politiques.

En outre, la BAD et la CEA ont co-publié en 2020 le *Africa Gender Index (AGI)* qui mesure les écarts entre les sexes dans trois dimensions : (1) économique, (2) sociale et (3) autonomisation et représentativité. L'objectif poursuivi par l'AGI était de prendre en compte les limites l'AGDI et l'AGEI en vue de créer davantage de synergies stratégiques, d'éviter la duplication des efforts, et de réduire la confusion autour des domaines prioritaires d'intervention politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (BAD et CEA, 2020). L'un des points ayant fait le succès de ces indicateurs spécifiques à l'Afrique est qu'ils sont construits à partir d'un ensemble important d'indicateurs, permettant ainsi d'intégrer beaucoup d'aspects de l'égalité genre.

Des indices spécifiques aux pays de l'Union Européenne ont également été proposés. Entre autres, l'*European Union Gender Equality Index* de Platenga et al., (2009) introduit comme une alternative aux indices du PNUD et qui se base sur le modèle de l'aidant universel décrit par



Nancy Fraser (1997). Il englobe quatre dimensions qui concernent (1) le partage égal du revenu du travail, (2) le partage égal de l'argent, (3) le partage égal du pouvoir de décision et (4) le temps consacré aux soins. L'*European Gender Equality Index* de Bericat (2011) permet de mesurer et de comparer l'égalité structurelle entre les femmes et les hommes dans les domaines du travail, de l'éducation et de l'exercice du pouvoir. En 2013, le *Gender Equality Index (EU-GEI)* a été développé par l'Institut Européen pour l'Égalité du Genre (EIGE). Il permet de mesurer l'égalité entre les sexes dans les pays européens à travers huit dimensions : (1) le travail, (2) les finances, (3) le savoir, (4) le Temps, (5) le Pouvoir, (6) la santé, (7) les inégalités intersectionnelles et (8) la violence basée sur les genres. Cet indice adopte une définition générale simplifiée de l'égalité entre les sexes basée sur trois éléments que sont : l'égalité dans la répartition des biens et l'égalité dans la dignité et l'intégrité entre les femmes et les hommes (EIGE, 2013). Il adopte par ailleurs une perspective du genre qui repose sur une combinaison de trois différentes approches : l'approche des similitudes, l'approche des différences et l'approche transformatrice du genre.

D'autres indices globaux du genre récemment publiés incluent le *Power of Parity Index* encore appelé *Gender Parity Score (GPS)* développé par le McKinsey Global Institute (2015) qui permet de mesurer le chemin parcouru par les pays en matière de parité hommes-femmes dans les domaines de l'égalité dans le travail et l'égalité dans la société. Le *Gender Social Norms Index (GSNI)*, publié dans le rapport 2019 sur le développement humain (PNUD, 2020), offre une mesure qualitative des opinions concernant les stéréotypes de genre et s'articule autour de quatre dimensions : politique, éducative, économique et intégrité physique. Enfin, le *SDG Gender Index (SDGGI)*, lancé par Equal Measure 2030 (2019) se fonde sur une compilation de 14 des 17 indicateurs des ODD. Il suit la structure des ODD avec une perspective de genre, permettant ainsi de suivre les progrès réalisés dans la plupart des objectifs. Il complète également les lacunes en s'appuyant sur un plus large éventail de sources de données, y compris les cadres juridiques (Charmes et al., 2023).

Tableau 1 : Indices existants de mesure de l'égalité entre les sexes

<i>Indices</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Sources</i>
Gender Development Index (GDI)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	UNDP (1995)
Gender Empowerment Measure (GEM)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation économique et la prise de décision • Contrôle sur les ressources économiques • Participation et prise de décision politique 	UNDP (1995)
Gender Inequality Index (GII)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé reproductive • Autonomisation • Marché du travail 	UNDP (2014)
New Gender Development Index (nGDI)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	UNDP (2014)
Gender Equality Index (GEQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	White (1997)
Gender Inequality Index (GI)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	Forsythe, et al., (2000)
Standardized Index of Gender Equality (SIGE)	<ul style="list-style-type: none"> • Education • Santé • Participation au marché du travail 	Dijkstra (2000)



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

<i>Indices</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Sources</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité dans les postes de responsabilité sur le marché du travail • Représentativité au Parlement 	
Relative Status of Women (RSW)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	Dijkstra et Hanmer (2000)
Multidimensional Gender Equity Index (MGEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	Permanyer (2008)
Women Disadvantage Index (WD)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	Beneria et Permanyer (2010)
Gender Gap Index (GGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Education • Contrôle sur les ressources économiques 	Klasen et Schüler (2011)
Global Gender Gap Index (GGGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et opportunités économiques • Education • Santé • Leadership politique 	World Economic Forum (2005)
Gender Equity Index (GEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Education • Autonomisation • Participation économique 	Social Watch (2005) 2023
Social Institution and Gender Index (SIGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Discrimination au sein de la famille • Restriction de l'intégrité physique • Restriction de l'accès aux ressources productives et financières • Restriction des libertés civiles 	OECD (2009)
Women's Economic Opportunity Index (WEOI)	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et pratique du travail • Opportunités économiques pour les femmes, • Accès au financement à l'éducation et à la formation • Statut juridique et social des femmes • Environnement général des affaires 	Economic Intelligence Unit (2012)
Environment and Gender Index (EGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de subsistance • Ecosystème • Droits et participation basés sur le genre • Gouvernance • Education et actifs basés sur le genre • Activités déclarées par le pays 	IUCN (2013)
African Gender and Development Index (AGDI)	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir social • Pouvoir économique • Pouvoir politique • Droits des femmes 	CEA (2004)
Africa Gender Equality Index	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités économiques • Développement humain • Droits et institutions 	BAD (2015)
African Gender Scorecard (AGS)	<ul style="list-style-type: none"> • Droits économiques • Droits sociaux • Droits civiques et politiques 	Commission de l'Union Africaine (2015)
Africa Gender Index (AGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Economique • Social • Autonomisation et représentation (politique et institutionnelle) 	BAD et CEA (2020).
European Union Gender Equality Index	<ul style="list-style-type: none"> • Partage égal du revenu du travail • Partage égal de l'argent • Partage égal du pouvoir de décision • Temps consacré aux soins 	Platenga et al., (2009)
European Gender Equality Index	<ul style="list-style-type: none"> • Education • Travail • Pouvoir 	Bericat (2011)
Gender Equality Index (EI-GEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail 	EIGE (2013)



<i>Indices</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Sources</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Savoir • Temps • Pouvoir • Santé • Inégalités intersectionnelles • Violence 	
Gender Parity Score	<ul style="list-style-type: none"> • Egalité dans le travail • Egalité dans la société 	McKinsey Global Institute (2015)
Gender Social Norms Index (GSNI). The index	<ul style="list-style-type: none"> • Politique • Education • Economie • Intégrité physique 	(UNDP, 2020)
SDG Gender Index (SDGGI)	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines cibles des ODD à l'exception de ceux relatifs aux ODD 12, 14, 15 	Equal Measure 2030 (2019)

La multiplicité des aspects couverts par les indices ci-dessus présentés témoigne des multiples facettes de la question d'égalité de genre. Ceci implique que la réalisation de l'égalité entre les sexes nécessite des solutions diverses et complexes. Par conséquent, les outils de mesure de l'égalité doivent être en mesure d'intégrer cette complexité en élargissant les dimensions prise en compte de sorte à mieux refléter les domaines critiques de l'égalité de genre (EIGE, 2013).

1.3- Valeur ajoutée de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO

En premier lieu, il est important de rappeler que les différents cadres conceptuels relayés précédemment traduisent les objectifs qui sous-tendent le développement des indices ainsi que les particularités des contextes visés. Pour cette raison, et considérant la spécificité des priorités de la CEDEAO en matière d'égalité entre les sexes, les indices existants pourraient ne pas être adaptés pour l'évaluation de l'égalité genre au niveau et entre les Etats membres de la CEDEAO et pour l'orientation des politiques axées sur le genre dans la sous-région. Ainsi, l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO -ECOWAS Gender Barometer- se positionne comme un outil complémentaire aux indices globaux de genre existants. Il tient compte des spécificités des Etats membres de la CEDEAO en termes de défis d'égalité de genre et s'aligne mieux sur les priorités politiques sous-régionales et spécifiques liés au genre. Ces défis concernent notamment la mise en œuvre et l'intégration par les Etats membres des instruments internationaux et régionaux de promotion de l'égalité du genre ; le renforcement des capacités des acteurs à divers niveaux sur les questions liées au genre ; l'analyse et la recherche en matière d'égalité du genre ; la prise en compte de l'égalité du genre dans les plans de budgétisation et de financement ainsi que le suivi et l'évaluation des actions en faveur de l'égalité du genre, etc. (Parlement de la CEDEAO, 2011).

Aussi, l'ECOWAS Gender Barometer remédie à certaines des lacunes des indices d'égalité des sexes existants notamment sur des aspects méthodologiques. Il essaie par ailleurs de fournir un cadre plus large de mesure de l'égalité entre les sexes en intégrant des dimensions critiques non prise en compte par les précédents indices. L'implication d'experts à divers niveaux, aussi bien de la CEDEAO que des Etats membres, dans le processus de construction de l'indice constitue également une plus-value considérable.



1.4- Objectifs de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO

L'indice d'égalité du genre de la CEDEAO a pour objectif d'encourager et d'accélérer la mise en œuvre des engagements des Etats membres en matière d'égalité des sexes conformément aux ODD et à la vision de la CEDEAO. Spécifiquement, l'indice est développé pour :

- mesurer les écarts entre le statut des femmes et des hommes dans les Etats membres et donner plus de visibilité à leur situation ;
- évaluer les progrès réalisés dans le temps par les Etats en matière d'égalité des sexes tout en répondant aux lacunes de disponibilité de données ;
- évaluer la distance qui sépare les Etats des objectifs en matière d'égalité des sexes ;
- procéder à des comparaisons entre différents domaines de politiques ;
- faciliter l'évaluation de l'efficacité des mesures et politiques mises en œuvre en matière de genre à l'échelle nationale et sous-régionales ;
- Institutionnaliser la collecte et l'utilisation de données sur le genre
- Servir d'outil de plaidoyer pour orienter et soutenir les actions des Etats en vue de créer des changements durables

1.5- Structure du rapport

La suite du rapport est divisée en cinq (05) parties. La première partie qui fait suite à l'introduction présente un bref rappel des étapes ayant mené à la construction de l'indice. La deuxième partie aborde le cadre conceptuel. Il renseigne sur les fondements (politique et théorique) du cadre conceptuel de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO, décrit les principaux domaines de préoccupation dans le domaine de l'égalité des sexes qui intéressent particulièrement la politique genre de la CEDEAO, et présente les dimensions, sous-dimensions, les indicateurs ainsi que leurs sources, qui forment le cadre conceptuel de l'indice et la manière dont les indicateurs ont été opérationnalisés afin de les rendre conformes à l'analyse souhaitée.

La méthodologie employée est décrite dans la troisième partie. Elle donne des informations sur la façon dont le cadre conceptuel a été traduit en une structure mesurable à partir des données et des considérations statistiques. Enfin la section 2 décrit les étapes suivies pour le calcul de l'indice.

La quatrième partie quant à elle présente les résultats. Elle donne un aperçu des indicateurs et des niveaux de réalisations des pays pour chacun de ces indicateurs. Elle fournit ensuite une analyse détaillée des écarts entre les sexes au sein de la CEDEAO et par pays et discute de la contribution des indicateurs à l'égalité des sexes. Enfin la dernière partie présente les conclusions et fournit des recommandations politiques.

II- Méthodologie de calcul de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO

2.1- Vue d'ensemble de la méthodologie de construction du ECOWAS Gender Barometer

À l'instar des autres indices de mesure d'égalité entre les sexes, celui de la CEDEAO est issu d'une agrégation des indicateurs de genre visant à fournir un résumé du phénomène complexe



et multidimensionnel de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'agrégation et le calcul de cet indice sont fait en capitalisant sur les avantages, limites et critiques portées aux approches méthodologiques des études antérieures portant sur des indices similaires. Ainsi, la méthodologie utilisée permettra de surmonter les défis empiriques inhérents au calcul des indices composites notamment la disponibilité et la qualité des données, la sélection des indicateurs, leur pondération et leur agrégation. Elle inclut les dix (10) principales étapes recommandées par OECD et al. (2008) et qui ont servi de fondement méthodologique à plusieurs auteurs (AfDB & UNECA, 2020; EIGE, 2017) ayant construit des indices composites d'égalité ou d'inégalité de genre. Ces dix principales étapes pour la construction d'un indice composite se résume ainsi :

1. **Élaboration d'un cadre conceptuel** : Le cadre conceptuel est le point de départ du développement d'indicateurs composites. Il permet de définir clairement le phénomène multidimensionnel relatif à l'égalité de genre et ses sous-composantes, les critères de sélection des indicateurs individuels et des pondérations qui reflètent leur importance relative par rapport aux dimensions de l'ensemble de l'indicateur composite.
2. **Sélection des indicateurs** entrant dans le calcul de l'indice sur la base de plusieurs critères. Ces critères permettent de garantir la qualité des indicateurs en ce qui concerne notamment leur pertinence, leur validité/robustesse analytique, leur disponibilité, la régularité de leur production, etc. En cas d'absence de données ou lorsque la comparaison entre pays est limitée, des mesures de substitution sont utilisées. Les forces et faiblesses de chaque indicateur sélectionné sont également discutées à cette étape. A l'issue de cette étape un tableau récapitulatif des caractéristiques des indicateurs sélectionnés est établi. Les caractéristiques présentées dans ce tableau couvrent les informations relatives à la disponibilité (dans le pays, dans le temps) des indicateurs, la source de collecte, le type d'indicateur (input, output, processus).
3. **Imputation des données manquantes** à travers plusieurs méthodes notamment la suppression des enregistrements, l'imputation simple ou l'imputation multiple. En cas d'imputation, une vérification approfondie de la fiabilité des valeurs imputées est effectuée pour en évaluer l'impact sur l'indice et discuter de la présence éventuelle de valeurs aberrantes.
4. **Analyse statistique multidimensionnelle** notamment l'analyse en composantes principales, l'analyse factorielle, l'analyse par grappes, permet d'apprécier la structure sous-jacente des données et éviter de sélectionner de manière mécanique et arbitraire les indicateurs occultant ainsi les relations entre eux. L'intérêt de cette étape réside également dans le fait qu'il permet d'évaluer la pertinence de l'ensemble de données et oriente sur les choix méthodologiques à faire en termes de pondération et d'agrégation lors de la phase de construction de l'indice. De manière spécifique, cette analyse permet d'identifier des groupes d'indicateurs ou des groupes de pays qui sont statistiquement similaires et de comparer la structure statistique de l'ensemble des données au cadre théorique afin de discuter des différences éventuelles.
5. **Normalisation des données** qui est une transformation nécessaire avant toute agrégation de données étant donné que les indicateurs utilisés dans le calcul de l'indice ont des unités de mesure différentes. Différentes méthodes de normalisation sont



passées en revue afin d'en sélectionner une ou plusieurs qui respecte(nt) à la fois le cadre théorique et les propriétés des données. La présence de valeurs aberrantes dans l'ensemble de données est aussi discutée après cette transformation, pour éviter que les données ne deviennent des points de référence non fondés/valides.

6. **Pondération et agrégation** des différents indicateurs retenus en explorant et en argumentant la ou les procédure(s) de pondération et d'agrégation appropriée(s) sur la base du cadre théorique et des analyses statistiques multidimensionnelles. Les problèmes relatifs à la corrélation entre les indicateurs ainsi que les compromis² lors de leur agrégation sont également traités à cette étape.
7. **Evaluation de la robustesse de l'indice** sur plusieurs aspects méthodologiques notamment le mécanisme d'inclusion ou d'exclusion des indicateurs, la technique de normalisation, l'imputation des données manquantes, le choix des pondérations, la méthode d'agrégation. Cette évaluation est réalisée à travers les analyses d'incertitude et de sensibilité pour respectivement mesurer l'impact des facteurs incertains relatifs aux indicateurs entrant dans le calcul de l'indice sur la valeur de ce dernier et la contribution de chaque source d'incertitude à la variance des résultats de l'indice.
8. **Retour aux données** pour (1) identifier les principaux facteurs à l'origine d'une bonne ou d'une mauvaise qualité d'ensemble de l'indice, (2) établir le profil de la performance des pays au niveau des indicateurs afin de révéler les facteurs déterminants des résultats de l'indice, (3) identifier si les résultats de l'indice sont trop dominés par un nombre restreint d'indicateurs et expliquer l'importance relative des sous-composantes de l'indice, (4) vérifier la corrélation et dans la mesure du possible la causalité.
9. **Etablir des liens entre l'indice (ou ses domaines) et d'autres variables ou phénomènes mesurables connexes (simples ou composites)** pour documenter et expliquer les liens/corrélations par le biais de régressions et élaborer des analyses fondées sur des données probantes.
10. **Présentation et dissémination des résultats** pour communiquer les résultats aux décideurs et autres utilisateurs finaux de manière claire et précise. Cette présentation nécessite un choix judicieux de tableaux et/ou de graphiques pour mieux élucider chaque dimension abordée.

Les différentes étapes écrites ci-dessus sont développées dans les sections qui suivent. Les étapes 1 à 4 sont abordées dans la section cadre conceptuel de l'étude développée à partir de la revue de la littérature théorique et de la revue des programmes et priorités politiques de la CEDEAO en matière d'égalité de genre. La section calcul de l'indice d'égalité de la CEDEAO (IEC) traite des étapes 5 et 6 tandis que les étapes 7 à 9 puis l'étape 10 sont respectivement développées dans les sections analyses statistiques et analyses des résultats. En plus, de l'indice global au niveau de la CEDEAO, nous calculerons également les indices pour chaque pays membres.

² Un déficit dans une dimension peut ainsi être compensé par un excédent dans une autre induisant ainsi une incohérence entre la conception des poids.



2.2- Cadre conceptuel de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO

Le cadre conceptuel vise à formaliser le processus de sélection et de compilation des indicateurs pour fournir une mesure appropriée de l'indice d'égalité entre les femmes et les hommes à partir de la revue de littérature théorique et des priorités politiques de la CEDEAO. Le cadre conceptuel établit les domaines et sous-domaines appropriés permettant de mesurer les écarts entre les femmes et les hommes dans les indicateurs qui composent lesdits domaines. Le développement de ces domaines et sous-domaines est un exercice complexe nécessitant la prise en compte de plusieurs facteurs socioéconomiques hétérogènes de la population (EIGE, 2013).

Cette section décrit en détail les fondements théoriques et le cadre politique ayant motivé le choix des domaines et sous-domaines, la définition, les critères de sélection et les traitements faits aux indicateurs composant les sous-domaines ainsi que les limites de l'indice qui en résulte.

2.2.1- Cadre théorique de l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette section analyse les principaux cadres susceptibles d'expliquer les fondements théoriques de l'égalité de genre et d'identifier les domaines pertinents pour le calcul de l'indice. EIGE (2013) a réparti ces cadres théoriques en deux grandes catégories : les cadres d'égalité ou d'équité et les approches fondées sur les capacités.

Dans la première catégorie relative aux cadres d'égalité et d'équité, figurent les contributions de différents auteurs, notamment celles de Sen (1993), Baker et al., (2004) et Pascall et Lewis (2004). Intégrant des questions normatives sur l'idéal d'égalité et des questions empiriques sur la nature de l'inégalité dans la société, (Baker et al., 2004) développent un nouveau cadre applicable à un large éventail d'inégalités contemporaines et qui couvre cinq (05) domaines. Le premier domaine est celui du **respect et de la reconnaissance** dont les fondements théoriques sont la citoyenneté universelle, la tolérance des différences, la distinction publique/privée. Le deuxième domaine porte sur les **ressources** basées sur la priorité de la lutte contre la pauvreté et le "principe de différence" de Rawls (1971) qui prône l'élargissement des perspectives des plus démunis. Le troisième domaine porte sur des perspectives pour des relations basées sur **l'amour, l'attention et la solidarité**. Le quatrième domaine est celui du **pouvoir** fondé sur les droits civils et personnels classiques ainsi que démocratiques, et le dernier celui du **travail et de la formation** dont les fondements théoriques sont l'égalité des chances en matière d'emploi et d'éducation, le travail décent, l'éducation de base.

Pascall et Lewis (2004) ont montré que les changements sociaux, politiques et économiques non accompagnés du développement de nouveaux modèles de genre au niveau national constituent un facteur remettant en cause les régimes/règlementations relatifs au genre en Europe. En termes de dysfonctionnements relevés par Pascall et Lewis (2004) sur la politique de l'Union Européenne en matière d'égalité de genre, l'une des plus avancées au monde, figurent les écarts de revenus entre les femmes et les hommes et qui sont largement au désavantage des femmes ; et la faible priorité accordée aux politiques de soutien de travail de soins non rémunéré par rapport aux politiques d'activation/de dynamisation du marché de l'emploi. En outre, à partir des cinq éléments fondamentaux suivants - travail rémunéré, travail de soins, revenu, temps et voix - identifiés comme domaines de régimes de genre, Pascall et



Lewis (2004) ont dressé une cartographie des politiques sociales en faveur de l'égalité de genre et mis en exergue la nature du modèle susceptible d'engendrer l'égalité de genre. Ils estiment que la meilleure perspective pour l'égalité entre les sexes serait un modèle dans lequel les obligations des individus, en tant que citoyens, en matière de travail rémunéré et de soins seraient soutenues par un investissement public dans les droits de citoyenneté.

Se concentrant sur la théorie de la justice, Fraser (1997) distingue deux conceptions de l'injustice : l'injustice socioéconomique, ancrée dans la structure politico-économique de la société (exploitation, marginalisation économique, privation par exemple) et l'injustice culturelle, enracinée dans les modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication (domination culturelle, non-reconnaissance, manque de respect par exemple). Partant de ces conceptions, Fraser décrit le genre comme étant un mode de « collectivité » bivalente qui comporte deux dimensions dont une dimension politico-économique qui le place dans un cadre de redistribution et une dimension culturelle et valorisante qui le place dans un cadre de reconnaissance. Suivant la différenciation politique et économique, le genre s'apparente à une classe/un statut. Cette structuration du genre organise d'une part une division du travail entre travail « productif » rémunéré et travail « reproductif » et domestique non rémunérés, assignant aux femmes la responsabilité principale de ce dernier. D'autre part, elle établit une division sur le marché du travail entre les emplois mieux rémunérés et dominés par les hommes et les emplois moins bien rémunérés et dominés par les femmes. Sous cet angle, les inégalités de genre se traduisent sous forme d'« injustice distributive » qui exige une transformation de l'économie politique que Fraser qualifie de « réparation redistributive ». La différenciation culturelle et représentationnelle du genre englobe quant à elle des éléments relevant de la sexualité que de la classe/du statut. Cette structuration sous-tend les modèles sociaux et culturels qui constituent le fondement des inégalités de genre tels que l'androcentrisme, le sexisme culturel, la dévalorisation et le dénigrement des choses codées « féminines » et qui se manifeste à travers des actes tels que la violence, la subordination, la marginalisation, l'exclusion de la sphère de la sphère publique et des organes délibérants, le déni des droits et des protections, etc. Sous cette structuration, Fraser qualifie les inégalités d'« injustices de reconnaissance » dont la résolution nécessite non seulement une redistribution politico-économique mais également et surtout des mesures de reconnaissance supplémentaires et indépendantes incluant le changement des valeurs culturelles qui privilégient la masculinité au détriment du respect des femmes. Ainsi, Fraser préconise un modèle de réparation des injustices que subissent les femmes qui intègre simultanément la redistribution et la reconnaissance tout en déconstruisant le genre.

Dworkin (2000) a également fait du concept d'égalité une idée centrale de sa théorie juridique et politique. Soulignant l'importance de l'égalité pour le fonctionnement de tout système démocratique, il soutient que l'Etat doit traiter tous ses citoyens sur un même pied d'égalité, c'est-à-dire assurer le droit naturel des femmes et des hommes à l'égalité d'attention/de sollicitude et de respect. Cette conception de l'égalité implique des contraintes de répartition égalitaire qui trouvent leur fondement dans la théorie de justice distributive. Dworkin appuie son idée sur deux principes fondamentaux ; la première étant qu'il est d'une importance objective égale que toutes les vies humaines s'épanouissent et la deuxième est que chaque personne est responsable de la définition et de la réalisation de l'épanouissement de sa propre vie. Partant de ces deux principes, il explique que la véritable égalité signifie l'égalité dans la valeur des



ressources que chaque personne commande, et non dans le succès qu'elle obtient (Dworkin, 2000). Autrement dit, les individus devraient être égaux en ressources pour mener la vie qui correspond à leur conception d'une bonne vie. L'égalité selon Dworkin implique donc l'égalité dans les opportunités, l'égalité dans le bien-être, l'égalité des ressources, l'égalité du pouvoir politique (y compris le pouvoir sur les ressources publiques ou collectives), l'égalité de statut, l'égalité des récompenses/résultats.

Dans sa théorie de la reconnaissance, Honneth (1995) soutient que les expériences de reconnaissance sociale, et en particulier la reconnaissance de l'égalité, sont essentielles au développement de l'autonomie. Selon Honneth, l'autonomie des individus se forme à travers l'intégration de ceux-ci dans les normes sociales, qui plus tard leur confère le rôle d'agent social légitime (Pada, 2017). Selon cette théorie, les individus parviennent à se comprendre comme des agents autonomes et autodéterminés à travers trois modes de reconnaissance sociale : les soins (ou l'amour) que l'on reçoit de notre cercle d'être chers, l'estime sociale dont on jouit lorsqu'on est valorisé de par le travail, les réalisations individuelles ou pour nos contributions aux objectifs collectifs de la société, et le respect dont on bénéficie lorsque nos concitoyens nous considèrent en tant que personnes égales et comme individus porteurs de droits (Martineau et al., 2012). Les deux premiers modes sont basés sur la réussite tandis que la troisième est basée sur l'égalité (Renger et al., 2017).

La seconde catégorie de cadres théoriques relative aux approches axées sur les capacités est essentiellement dominée par les travaux d'Amartya Sen qui met l'accent sur l'expansion des libertés et des choix et sur les possibilités qu'ont les femmes et les hommes de mener la vie qu'ils aspirent (Sen, 1993). Selon Sen, le concept d'égalité devrait se préoccuper de ce que les gens sont capables d'être et de faire, et non de leurs revenus ou de ce qu'ils peuvent consommer. En outre, il affirme que la priorité de l'intervention publique devrait être orientée vers des stratégies d'utilisation des ressources susceptibles d'accroître les opportunités de choix et assurer le bien-être des personnes. L'approche des capacités de Sen a fourni un cadre général non accompagné de liste concrète de capacités étant donné que, selon lui, l'identification de cette liste doit se réaliser par les acteurs concernés à travers un processus démocratique (Sen, 1993). Plusieurs indices d'égalité de genre reposent sur cette approche basée sur les capacités. Il s'agit notamment de l'indice de développement humain (IDH), du gender development index (GDI), et du african gender index (AGI).

Pour Nussbaum (2003), l'approche par les capacités, en raison de sa capacité à traiter les questions de soins, se place au-dessus des autres approches de justice sociale lorsqu'on aborde des problèmes liés à l'égalité des sexes. Tout comme Sen, Nussbaum associe l'approche par les capacités à l'idée des droits humains mais souligne que la manière dont cette idée est abordée par Sen ne permet pas une explication complète de la justice sociale. Selon Nussbaum, la poursuite de l'égalité entre les sexes nécessite la formulation d'une liste précise de capacités importantes qui servira à établir un état des lieux de la justice sociale. Par conséquent, une société sera considérée comme injuste/inégale tant que ces capacités ne sont pas effectivement atteintes. En complément aux capacités suggérées par Sen ainsi, Nussbaum propose une liste de dix (10) capacités humaines fondamentales qu'elle considère comme étant le point central pour la mesure de la qualité de vie et la formulation de principes de politiques de base. Elle indique toutefois que cette liste de capacités est ouverte et susceptible d'être modifiée.



A la suite de Nussbaum, Robeyns (2007) soutient que l'approche des capacités constitue certes le cadre de référence des questions relatives à l'égalité entre les sexes mais souligne toutefois qu'elle ne constitue pas une théorie complète de la justice. Selon Robeyns (2007), l'approche des capacités, pour qu'elle puisse s'appliquer aux questions d'égalité entre femmes et hommes nécessite une conceptualisation du genre et quelques principes minimaux de justice. Robeyns conceptualise le genre comme étant un phénomène complexe à plusieurs niveaux étoffé par plusieurs facteurs que sont les normes de genre (qu'elles soient légales, sociales ou morales), les stéréotypes, les identités et institutions sociales. Partant de cette conceptualisation, Robeyns développe une approche qui repose sur celle de Sen à laquelle elle intègre trois (03) principes de justice :

- l'égalité des ensembles de capacités entre les femmes et les hommes à l'exception des capacités liées à des différences de sexe et celles qui ne peuvent être corrigées par une intervention humaine ;
- la non structuration des contraintes de choix de l'ensemble des capacités autour de caractéristiques moralement non pertinentes telles que le sexe ; et
- la nécessité que les avantages des différentes options de l'ensemble de capacités soient justifiés et non biaisés en fonction du sexe.

Ainsi, Robeyns propose également une liste contextuelle de capacités pour traiter des questions d'inégalité entre les sexes en utilisant une méthode procédurale de sélection (Robeyns, 2003).

Outre les approches susmentionnées, ils existent d'autres approches qui offrent divers d'analyse des inégalités sociales. L'approche suédoise du bien-être développée depuis 1965 et reprise par Erickson (1993) aborde la question des inégalités, pas de façon spécifique entre les sexes, mais plutôt entre différents groupes sociodémographiques de la population. Cette approche met l'accent sur le niveau de vie/bien-être qu'il définit comme étant « le contrôle de l'individu sur les ressources sous forme d'argent, de possessions, de connaissances, d'énergie mentale et physique, de relations sociales, de sécurité, etc., grâce auxquelles l'individu peut contrôler et diriger consciemment ses conditions de vie ». L'approche suédoise met ainsi l'accent sur les ressources plutôt que sur les besoins en ce qu'il considère que l'être humain utilise ses ressources pour poursuivre et satisfaire ses intérêts et ses besoins fondamentaux. Mais, au-delà des ressources, les domaines dans lesquelles l'individu doit utiliser ses ressources, de même que ses conditions de vie essentielles jouent un rôle important dans l'orientation de son niveau de vie. L'approche suédoise du bien-être bien qu'elle semble proche de l'approche des capacités s'en écarte tout de même en ce qu'elle met plutôt l'accent sur les ressources matérielles et immatérielles et les fonctionnalités utiles, elle ne fait pas de distinctions entre les opportunités réelles et les réalisations et est biaisée en rapport au genre (Robeyns, 2003).

Alkire et Black (1997) effectuent une comparaison entre les travaux de Nussbaum (1995) et ceux de Grisez et al. (1987) et en dégagent un ensemble de capacités fonctionnelles humaines de base. Ils considèrent que la poursuite ou la réalisation de ces capacités est ce qui apporte du bien-être et du sens à la vie humaine. Ils suggèrent par ailleurs que l'identification d'un ensemble de dimensions de l'épanouissement humain doit porter sur les raisons fondamentales qui poussent les individus à agir ou ne pas agir, à faire ou ne pas faire telles ou telles choses. Toutefois, les éléments de leur liste sont considérés trop vagues et abstraites et très peu utiles dans le cadre de l'analyse des inégalités entre les sexes (Robeyns, 2003).



Tirant partie de leurs précédents travaux sur la théorie du droit naturel, Grisez et al., (1987) propose un cadre d'inégalité qui reposent sur l'idée de « biens fondamentaux ». La principale supposition qui sert de cadre à leur analyse renvoie à liberté des individus à opérer des choix. L'approche développée par Grisez et ses collaborateurs soutient que le libre choix est central à la plupart des actions humaines. Ces actions sont guidées par un but/une finalité que les individus espèrent réaliser en agissant. La réalisation des biens fondamentaux constitue selon Grisez et al., (1987) la principale raison pour laquelle les êtres humains agissent, et ce, parce que ces biens sont des aspects de l'épanouissement des personnes, dont l'action est rationnellement motivée. En considérant les actions humaines et en posant la question « pourquoi faisons-nous cela ? », ils identifient un ensemble de biens fondamentaux qu'ils regroupent en deux catégories : les biens substantiels dont les réalisations, même lorsqu'elles sont causées par des actions choisies, n'impliquent pas des choix et les biens réflexifs dont les réalisations comprennent les choix par lesquels les individus agissent pour eux. Grisez et ses collaborateurs mettent par ailleurs l'accent sur la non-individualité de la satisfaction des désirs ou préférences. Ils affirment que l'épanouissement humain sera « intégral », seulement, et dans la mesure du possible, si la réalisation des biens fondamentaux est effective chez toutes les personnes vivant ensemble en parfaite harmonie (Grisez et al., 1987).

Le tableau ci-dessous offre une synthèse des domaines et fondements des cadres théoriques d'analyse d'égalité de genre abordés.

Tableau 2 : Domaines et fondements des cadres théoriques d'égalité de genre

<i>Sources des cadres théoriques</i>	<i>Domaines identifiés</i>	<i>Fondements théoriques</i>
(Baker et al., 2004)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respect et reconnaissance 2. Ressources 3. Amour, attention et solidarité 4. Pouvoir 5. Travail et formation 	<p>Citoyenneté universelle, tolérance des différences, distinction publique/privée</p> <p>Priorité de la lutte contre la pauvreté et "principe de différence" de Rawls (maximiser les perspectives des plus démunis)</p> <p>Perspectives pour les relations d'amour, d'attention et de solidarité</p> <p>Droits civils et personnels classiques, droits démocratiques,</p> <p>Egalité des chances en matière d'emploi et d'éducation, travail décent, éducation de base</p>
(Pascall & Lewis, 2004)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travail rémunéré, 2. Travail de soins, 3. Revenu, 4. Temps 5. Voix 	<p>Implications des transformations de la famille, de l'économie et de la politique, remettant en cause les régimes de genre en Europe</p>
(Sen, 1993)	Pas de liste concrète de capacités	<p>L'approche est basée sur une vision de la vie comme une combinaison de divers "actes et êtres", la qualité de vie devant être évaluée</p>



		en termes de capacité à réaliser des fonctionnements utiles/précieux.
Fraser (1997)	<p>Dimensions Politico-économiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Division du travail (travail productif rémunéré, travail reproductif et domestique non rémunérés, type de profession) 2. Redistribution du revenu <p>Dimensions Culturelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Violences basées sur le genre 4. Normes socio-culturelles androcentriques 5. Participation à la sphère publique 6. Droits et protection 	<p>L'approche est basée sur la théorie de la Justice.</p> <p>Deux conceptions de l'injustice sous-tendent les idées développées : injustice socioéconomique et injustice culturelle.</p> <p>Genre conçu comme étant une « collectivité paradigmatique » bivalente qui englobe deux dimensions : politico-économique et culturelle et représentationnelle</p> <p>Réparation des inégalités via un modèle qui intègre simultanément la redistribution et la reconnaissance.</p>
Dworkin (2000)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Opportunités 2. Bien-être 3. Ressources 4. Pouvoir politique 5. Statut 6. Récompenses/résultats 	<p>Egalité politique : égalité d'attention/de sollicitude et de respect en tant qu'idéal politique et objectif pour les femmes et les hommes</p> <p>Justice distributive : distribution égalitaire des ressources</p>
Honneth (1995)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amour et confiance en soi 2. Estime sociale et estime de soi 3. Reconnaissance juridique et respect de soi 	<p>La théorie est basée sur l'idée selon laquelle l'être humain est constamment en quête de reconnaissance.</p> <p>Cette reconnaissance est nécessaire à la façon dont les individus entretiennent une bonne relation avec eux-mêmes et la manière dont se développe leur identité.</p> <p>Respect basé sur le principe d'égalité</p>
Nussbaum (2003)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vie 2. Santé corporelle 3. Intégrité corporelle 4. Sens, imagination et pensée 5. Emotions 6. Raisonnement pratique 7. Affiliation à d'autre être humain 8. Relation avec les autres espèces vivantes 9. Loisirs 10. Contrôle politique et matériel sur son propre environnement 	<p>L'approche part de la théorie des Capacités</p> <p>Capacités considérées comme des droits fondamentaux sans lesquels aucune société ne peut prétendre à la justice</p> <p>La poursuite de l'égalité des sexes doit passer par la définition d'une liste provisoire et révisable de capacités les plus importantes</p>
Robeyns (2007)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vie et santé physique 2. Bien-être mental 3. Intégrité et sécurité corporelles 4. Relations sociales et soutien 5. Autonomisation politique 6. Education et connaissance 7. Travail domestique et soins non marchands 8. Travail rémunéré et autres projets 9. Logement et environnement 10. Mobilité 	<p>Théorie de l'égalité des chances basée sur l'approche des capacités à laquelle s'intègrent trois (03) principes de justice :</p> <p>Egalité des ensembles de capacités</p> <p>Non-structuration des contraintes de choix autour du sexe</p> <p>Avantages des options de l'ensemble de capacités justifiées et non biaisés.</p>



	<ol style="list-style-type: none"> 11. Loisirs 12. Autonomie en matière de temps 13. Respect 14. Religion 	
Erikson (1992)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Santé et accès aux soins de santé 2. Emploi et conditions de travail 3. Ressources économiques 4. Formation et compétences 5. Intégration familiale et sociale 6. Conditions de logement 7. Sécurité de la vie et des biens 8. Loisirs et culture 9. Ressources politiques 	<p>Niveau de vie/bien-être des individus fondé sur les ressources (matérielles et immatérielles) plutôt que sur les besoins.</p> <p>L'homme comme un être actif qui utilise ses ressources pour poursuivre et satisfaire ses intérêts et ses besoins fondamentaux</p> <p>Les ressources de l'individu, les domaines dans lesquels elles doivent être utilisées, et ses conditions de vie les plus essentielles, constituent son niveau de vie</p>
Alkire et Black (1997)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vie 2. Connaissance et appréciation de la beauté 3. Travail et loisirs 4. Relations d'amitié 5. Auto-intégration 6. Autodétermination cohérente 7. Transcendance ou religion 	<p>Comparaison entre les approches de Nussbaum (1995) et de Grisez et al. (1987)</p> <p>Dimensions de l'épanouissement humain fonctions des raisons que les individus ont d'agir et qu'ils reconnaissent comme fondamentales par rapport à leur expérience.</p>
Grisez, et al., (1987)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vie 2. Santé et sécurité 3. Connaissance et expérience esthétique 4. Travail et loisirs 5. Amitié et communauté 6. Paix, y compris paix intérieure 7. Cohérence 8. Relation avec Dieu/les dieux/ou autre source de sens et de valeur plus qu'humaine 	<p>Approche basée sur la théorie du droit naturel selon Aristote et Thomas d'Aquin</p> <p>Liberté de choix au cœur de l'action humaine</p> <p>Quête de biens fondamentaux en tant que finalité principale de la plupart des actions humaines</p> <p>L'épanouissement humain intégral basée sur la réalisation, pour toutes les personnes, de tous les biens fondamentaux.</p>

Pour mieux appréhender le degré d'intégration des différentes approches théoriques de l'égalité de genre dans les priorités politiques de la CEDEAO, une analyse de son cadre politique est faite à travers différents documents de stratégie, traités et autres textes de la communauté ainsi que ceux d'autres organisations internationales notamment l'Union Africaine et le système des Nations Unies.

2.2.2- Cadres politiques de l'égalité genre dans la CEDEAO

Plusieurs cadres régionaux et internationaux permettent de comprendre le contexte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques de la CEDEAO. Différentes mesures ont été adoptées sur la base de ces cadres et s'articulent globalement autour de grands axes déclinés en objectifs et mesures spécifiques.

A l'échelle régionale, la priorisation de l'égalité de genre a été initialement introduite en 1993 dans le traité révisé de l'organisation dans son article 63 intitulé « Femme et développement »,



qui porte sur l'établissement d'un cadre d'action prévoyant l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités communautaires de manière à ce qu'elles contribuent à atteindre l'objectif de suppression des inégalités entre les femmes et les hommes. De manière spécifique, les états s'engagent à :

- identifier et examiner les contraintes empêchant les femmes d'apporter une contribution plus grande aux efforts de développement régional,
- fournir un cadre dans lequel ces contraintes seront abordées et qui permettrait de prendre en compte les préoccupations et les besoins des femmes
- encourager entre les Etats membres de la communauté le dialogue sur les projets et programmes bénéficiant du soutien de la Communauté et visant l'intégration des femmes au processus du développement ;
- mettre en place un mécanisme de coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales ;
- promouvoir et mettre au point un mécanisme visant à encourager entre les Etats membres l'échange d'informations et d'expériences.

Plus de deux décennies plus tard, l'Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO élaboré et adopté en 2015 constitue le document cadre le plus holistique en matière de politique d'égalité de genre de la CEDEAO. Il couvre 12 différents aspects socioéconomiques de la vie des hommes et femmes de la communauté. Chacun de ces aspects est érigé en chapitres qui sont subdivisés en articles. Les libellés de ces chapitres et articles ont été très utiles lors de l'identification et la caractérisation (en termes de types d'indicateurs à inclure et des dénominations qui leur sont attribuées) des domaines et sous-domaines définis lors du processus de développement de l'indice. Les 12 chapitres de l'acte additionnel de la CEDEAO portent sur les aspects suivants : (1) Droits individuels garantis, (2) Gouvernance et prise de décision, (3) Education et formation, (4) Accès des femmes aux ressources et à l'emploi, (5) Jeunesse et développement, (6) Violences basées sur le genre, (7) Santé et VIH / Sida, (8) Prévention et gestion des conflits, de la paix et de la sécurité, (9) Médias, information et communication, (10) Environnement, eau, assainissement et changements climatiques, (11) Agriculture et développement durable, (12) Infrastructures, énergies et mines.

En outre, dans le document cadre « Vision 2050 de la CEDEAO » élaboré en 2022, sept axes prioritaires inclus dans le cinquième pilier et les axes transversaux ont été dégagés :

- Renforcement de la diversité culturelle pour le développement et le progrès social
- Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité,
- Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale ;
- Femme et Genre visant à assurer l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions et programmes de développement prévues,
- Jeunesse et emploi préconisant la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive, un plein emploi et un travail décent pour tous,
- Digitalisation mettant l'accent sur l'importance des solutions numériques dans la création d'emplois, le progrès de l'action éducative et la stimulation de la compétitivité et de l'innovation,



- Renforcement des capacités dont la finalité est de garantir les changements qualitatifs en termes de développement avec un impact optimal.

Les objectifs transversaux bien que n'étant pas spécifiques aux femmes leurs seront plus bénéfiques que les hommes étant donné qu'elles sont les plus vulnérables de la société. En plus des objectifs issus des documents cadres généraux, la CEDEAO a élaboré des plans d'actions et cadres spécifiques portant sur le genre dans plusieurs secteurs notamment l'énergie, le développement du capital humain, la participation aux élections, la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique, le commerce, la migration, les violences basées sur le genre, le harcèlement sexuel, la santé de la reproduction, et la protection des enfants. Ces documents fournissent des objectifs et sous objectifs stratégiques accompagnés parfois d'actions à entreprendre, des échéances et des indicateurs de résultats attendus. C'est notamment le cas pour les documents suivants :

Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections : Elaboré en 2017, son objectif est de servir de document de plaidoyer pour promouvoir la participation et la représentation politique en démocratie des femmes de l'Afrique de l'Ouest dont la représentation politique enregistre les scores les plus faibles au monde (ECOWAS, 2017). Ce cadre est basé sur dix piliers ayant chacun des objectifs stratégiques, un plan d'action, des indicateurs de résultats attendus, l'institution responsable de leur mise en œuvre ainsi que les autres acteurs impliqués et l'échéance de réalisation. Les dix piliers dégagés portent sur plusieurs axes susceptibles d'améliorer la participation et la représentation politique des femmes notamment les réformes du cadre juridique et institutionnel, la paix et la sécurité, le financement, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la communication. De manière spécifique, ces piliers sont :

- Pilier 1 : Genre et cadre juridique des élections,
- Pilier 2 : Genre et cadre institutionnel des élections/rôle du RESAO,
- Pilier 3 : Mobilisation des parties prenantes et partenariats stratégiques,
- Pilier 4 : Le renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance,
- Pilier 5 : Sensibilisation des citoyens et des électeurs,
- Pilier 6 : Missions d'observation électorale de l'UAE/CEDEAO
- Pilier 7 : Financement du genre et des élections
- Pilier 8 : Genre, élections, paix et sécurité
- Pilier 9 : Genre, élections et médias
- Pilier 10 : Renforcement de capacité postélectoral des femmes élues

Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO : Ce programme conjointement mis en œuvre depuis 2013 par le Centre de la CEDEAO pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (CERECEC) et le Département des affaires sociales et du genre de la CEDEAO vise à institutionnaliser l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes sur l'énergie en vue d'assurer un accès égal aux ressources et à une participation égale femmes et des hommes aux processus décisionnels (ECOWAS, 2015). Ce document établit un cadre politique basé sur cinq objectifs stratégiques principaux dont la réalisation assurera une intégration réussie du genre dans l'accès à l'énergie (ECOWAS, 2015). Ce programme qui couvre la période 2016-2030 fixe des résultats attendus mesurables



permettant de suivre le niveau de mise en œuvre dans chaque état membre. Les objectifs stratégiques visent à :

1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société ;
2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique ;
3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision ;
4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé ;
5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.

Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants (2019-2030) :

Face à la forte prévalence du mariage des enfants (les filles en particulier) dans la région et considérant ses causes et ses conséquences, cet outil a été adopté en vue de servir de cadre stratégique pour guider les gouvernements de la CEDEAO à établir des priorités, à mobiliser et à allouer les ressources nécessaires pour prévenir et mettre fin au mariage des enfants. La vision poursuivie par cet outil est celle d'une région débarrassée du mariage d'enfants, dans laquelle les garçons et les filles disposent de chances égales et peuvent atteindre leur plein potentiel dans tous les aspects de leur vie. Le cadre stratégique définit un ensemble d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur une période de dix (10) ans suivant une approche fondée sur (1) le renforcement des cadres juridiques et politiques, (2) la mobilisation des communautés en vue de susciter un changement de normes sociales, (3) l'élargissement de l'accès à l'éducation, la santé et aux autres services et (4) la mise en place de mécanismes efficaces de coordination, d'établissement de rapports, de suivi-évaluation et de reddition de comptes. Les principaux axes d'interventions identifiés par la feuille portent sur :

- l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de lois et de politiques destinées à prévenir le mariage d'enfants et apporter un soutien aux victimes de ce problème ;
- l'inclusion et la participation des enfants et des jeunes aux initiatives engagées pour mettre fin au mariage d'enfants ;
- l'implication et la mobilisation des chefs coutumiers et religieux ;
- le changement de comportement social, la sensibilisation, avec un recours à la communication et aux médias pour porter plus loin le message ;
- l'accès à l'éducation formelle et informelle, aux services de soutien et aux opportunités économiques ;
- l'accès des victimes du mariage d'enfants aux services requis ;
- la coordination et le suivi de la mise en œuvre au niveau national/régional.

Le tableau ci-dessous présente les différents objectifs et priorités de la CEDEAO en matière d'égalité de genre répertoriés.



Tableau 3 : Objectifs et priorités de la CEDEAO en matière d'égalité

de genre répertoriés

<i>Titre du document</i>	<i>Objectifs ou priorités stratégiques en matière d'égalité de genre</i>
Traité révisé	<p>Article 63 : Femme et développement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et examen des contraintes à la bonne contribution des femmes au développement régional, 2. Mise en place d'un cadre favorable à la prise en compte des préoccupations et des besoins des femmes 3. Promotion du dialogue entre Etats membres sur les projets et programmes communautaires relatifs à intégration des femmes au processus du développement ; 4. Mise en place d'un mécanisme de coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales ; 5. Élaboration et promotion d'un mécanisme qui encourage un échange d'informations et d'expériences dans la communauté
Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droits individuels garantis, 2. Gouvernance et prise de décision, 3. Education et formation, 4. Accès des femmes aux ressources et à l'emploi, 5. Jeunesse et développement, 6. Violences basées sur le genre, 7. Santé et VIH / Sida, 8. Prévention et gestion des conflits, de la paix et de la sécurité, 9. Médias, information et communication, 10. Environnement, eau, assainissement et changements climatiques, 11. Agriculture et développement durable, 12. Infrastructures, énergies et mines
Vision 2050 de la CEDEAO	<p>Pilier 5 : Inclusion sociale (Faire de la CEDEAO une Communauté des peuples totalement inclusive des femmes, des enfants et des jeunes)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la diversité culturelle pour le développement et le progrès social 2. Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, 3. Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale ; <p>Objectifs transversaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Femme et Genre pour l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions et programmes de développement prévues, 2. Jeunesse et emploi 3. Digitalisation de l'économie, 4. Renforcement des capacités
Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections	<p>Objectif général : Promouvoir la participation et la représentation politique des femmes en démocratie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Genre et cadre juridique des élections, 2. Genre et cadre institutionnel des élections/rôle du RESAO, 3. Mobilisation des parties prenantes et partenariats stratégiques,



Titre du document	Objectifs ou priorités stratégiques en matière d'égalité de genre
	<ol style="list-style-type: none"> 4. Le renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance, 5. Sensibilisation des citoyens et des électeurs, 6. Missions d'observation électorale de l'UAE/CEDEAO 7. Financement du genre et des élections 8. Genre, élections, paix et sécurité 9. Genre, élections et médias 10. Renforcement de capacité postélectoral des femmes élues
<p>Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO</p>	<p>Objectif général : Institutionnalisation de l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes sur l'énergie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société, 2. Politiques, programmes et initiatives en matière d'énergie non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités 3. Plus grande participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision, 4. Egalité des chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé 5. Établir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.
<p>Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants (2019-2030)</p>	<p>Objectif : mettre fin au mariage fin d'enfants dans l'espace CEDEAO</p> <p>Axes stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration, mise en œuvre et application de lois et de politiques destinées à prévenir le mariage d'enfants et apporter un soutien aux victimes de ce problème ; 2. Inclusion et participation des enfants et des jeunes aux initiatives engagées pour mettre fin au mariage d'enfants ; 3. Implication et mobilisation des chefs coutumiers et religieux ; 4. Changement de comportement social, sensibilisation, avec un recours à la communication et aux médias pour porter plus loin le message ; 5. Accès à l'éducation formelle et informelle, aux services de soutien et aux opportunités économiques ; 6. Accès des victimes du mariage d'enfants aux services requis ; 7. Coordination et suivi de la mise en œuvre au niveau national/régional.

L'Union Africaine (UA) accorde également une place capitale à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'Union prône à juste titre « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes et qui se soucie du bien-être des enfants ». De plus,



L'importance du rôle des femmes dans la promotion du développement inclusif a été préalablement décliné dans l'article 3 de l'acte constitutif de l'Union Africaine qui engage les Etats à assurer la participation effective des femmes à la prise de décision, notamment dans les domaines politique, économique et socioculturel. En outre, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de l'UA sur les droits des femmes en Afrique engage les États membres à prendre des mesures légales en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sur cette base, l'Union s'est elle aussi dotée d'une stratégie en matière d'égalité genre et d'autonomisation des femmes qui s'articule autour de six (06) piliers :

- 1- Autonomisation économique des femmes et développement durable ;
- 2- Justice sociale, protection et droits des femmes ;
- 3- Leadership et gouvernance ;
- 4- Systèmes de gestion du genre ;
- 5- Femmes, paix et sécurité ;
- 6- Médias et TIC.

Au niveau global, le Système des Nations Unies se place à l'avant-garde des efforts en termes d'égalité de genre. La convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW) non seulement définit ce qui constitue une discrimination à l'égard des femmes et incite également les Etats signataires, à travers plusieurs de ses articles, à prendre des mesures légales, juridiques et pénales pour éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes dans tous les domaines y compris les domaines social, politique, économique, civil, culturel, etc. (CEDAW, 1979).

L'égalité de genre s'inscrit aussi au cœur des objectifs de développement durables (ODD). L'ODD5 en particulier stipule clairement la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Cet objectif est décliné en six (06) cibles qui identifient les domaines d'actions spécifiques autour desquels devraient s'orienter les politiques en matière d'égalité de genre. Par ailleurs, même sans y figurer explicitement, l'ODD5 constitue un objectif transversal à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable.

2.2.3- Dimensions et sous-dimensions du ECOWAS Gender Barometer

Cette section traite de la structure des domaines et sous-domaines identifiés sur la base de la revue des priorités politiques de la CEDEAO et de la revue théorique abordées dans les deux précédentes sections. Dans la première étape de ce processus d'identification, une liste des domaines émergeant des différents cadres théoriques a été dressée. Les domaines issus de plusieurs cadres théoriques renvoyant aux mêmes aspects socioéconomiques sont fusionnés pour éviter les doublons et faciliter la recherche d'équivalence/correspondance entre ces domaines théoriques et les objectifs ou priorités de la CEDEAO en matière d'égalité de genre. Pour faciliter la réalisation de cette équivalence/correspondance, chaque domaine est présenté suivi (présenté en gras) des informations relatives aux sous-domaines ou autres caractéristiques fournies par les auteurs des cadres théoriques. Pour chaque domaine retenu, les éventuels objectifs stratégiques ou priorités de la CEDEAO correspondants ont été répertoriés à partir des documents stratégiques de la communauté ou ceux des traités ou accords signés avec d'autres organisations internationales qui sont présentés dans le tableau 3. Au besoin, plusieurs domaines issus du cadre théorique pourront être fusionnés.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Le tableau 4 ci-dessous présente la correspondance existante entre les domaines répertoriés dans la littérature théorique et les objectifs stratégiques de la CEDEAO en matière d'égalité de genre.

Tableau 4 : Les domaines répertoriés dans la littérature théorique et leurs éventuelles correspondances dans les objectifs stratégiques de la CEDEAO en matière d'égalité du genre

<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	<p>Respect et reconnaissance/ Statut/ Estime sociale et estime de soi/ Reconnaissance juridique et respect de soi/ Relations sociales et soutien/ Respect Autodétermination cohérente Affiliation à d'autre être humain/Relation avec les autres espèces vivantes/ Intégration familiale et sociale/ Relations d'amitié/ Auto-intégration/ Amitié et communauté</p>	<p>Inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la diversité culturelle pour le développement et le progrès social - Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale - Jeunesse et développement - Femme et Genre pour l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions et programmes de développement prévues - Jeunesse et emploi - Institutionnalisation de l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes sur l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale ; - Vision 2050 de la CEDEAO - Acte additionnel A/SA.02/05/15 - Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO 	-
	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyenneté universelle - Tolérance des différences / Dialogue critique sur les différences culturelles - Distinction publique/privée - Respect basé sur le principe d'égalité 	<p>Article 63 : Femme et développement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et examen des contraintes à la bonne contribution des femmes au développement régional, 2. Mise en place d'un cadre favorable à la prise en compte des préoccupations et des besoins des femmes 3. Promotion du dialogue entre Etats membres sur les projets et programmes communautaires relatifs à intégration des femmes au processus du développement ; 	Traité révisé	



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
Participation politique OU Participation et prise de décision politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pouvoir/ ▪ Participation à la sphère publique/ ▪ Droits et protection/ ▪ Pouvoir politique/ ▪ Contrôle politique et matériel sur son propre environnement/ ▪ Autonomisation politique/ ▪ Ressources politiques <ul style="list-style-type: none"> - Droits civils et personnels classiques - Démocratie libérale (Une politique plus forte et plus participative ; - Extension de la démocratie à d'autres domaines de la vie) 	<p>Droits individuels garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures constitutionnelles et politiques - Droits d'ordre économique, social et culturel - Accès à la justice - Droits matrimoniaux et familiaux <p>Gouvernance et prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation - Participation aux processus électoraux <p>Promouvoir la participation et la représentation politique des femmes en démocratie</p> <p>Renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance</p>	<p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement</p>	<p>Gender Empowerment Measure (UNDP, 1995)</p> <p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p>
Leadership OU Représentativité dans les postes de responsabilité sur le marché du travail	<p>Voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme pour l'égalité des chances - Développement d'un mouvement social - Représentation proportionnelle - Quota - Principe de parité 	<p>Intégration de la dimension genre dans tous les cadres juridiques des élections</p> <p>Participation des femmes dans la gestion du processus électoral</p> <p>Gouvernance et prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation - Participation aux processus électoraux 	<p>Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections</p> <p>-</p> <p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement</p>	<p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p>
Ressources économiques OU Contrôle sur les ressources économiques	<p>Ressources/ Ressources économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité à la lutte contre la pauvreté - Le "principe de différence" de Rawls (maximiser les perspectives des plus démunis) 	<p>Accès des femmes aux ressources et à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir économique - Accès à la propriété et aux ressources - Accès à l'eau et aux facteurs de production <p>Accès aux services de base</p>	<p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO</p>	<p>Gender Development Index (UNDP, 1995)</p> <p>Gender Empowerment Measure (UNDP, 1995)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau et à l'assainissement - logement - Accès aux services énergétiques - Santé et santé reproductive - VIH/SIDA, IST 		<p>New Gender Development Index (UNDP, 2014)</p> <p>Gender Equality Index (White, 1997)</p> <p>Gender Inequality Index (Forsythe, et al.; 2000)</p>
	<p>Amour, attention et solidarité/ Amour et confiance en soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perspectives pour les relations d'amour, d'attention et de solidarité 	<p>Inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale 	Vision 2050 de la CEDEAO	
<p>Travail</p> <p>OU</p> <p>Marché du travail</p>	<p>Travail (rémunéré) et³capital humain/ Division du travail/ Opportunités/ Travail rémunéré et autres projets/ Travail rémunéré et autres projets/ Emploi et conditions de travail/ Connaissance et expérience esthétique Travail et loisirs</p> <p>Égalité des chances en matière d'emploi et d'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail décent - Égalité de rémunération - Égalité d'accès à un emploi de qualité - Attachement au marché du travail - Travail flexible - Éducation de base 	<p>Accès des femmes aux ressources et à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Égalité d'accès à l'emploi et aux avantages y afférents - Accès au travail décent <p>Renforcement des capacités</p>	<p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO</p> <p>Vision 2050 de la CEDEAO</p>	<p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p>

³ Des options éducatives et professionnelles qui donnent à chacun la possibilité de s'épanouir et d'avoir un travail satisfaisant



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
Education	Education et connaissance/ Formation et compétences /	Education et formation - Accès à l'éducation - Accès à la formation	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	Gender Development Index (UNDP, 1995) New Gender Development Index (UNDP, 2014) Gender Equality Index (White, 1997) Gender Inequality Index (Forsythe, et al., 2000) Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)
	Revenu/ Redistribution du revenu / Récompenses/résultats - Avantages fiscaux pour les prestataires de soins - Crédits d'impôt pour les prestataires de soins - Crédits de pension pour les prestataires de soins - Revenus de participation - Partage des droits à pension en cas de divorce - Partage annuel des droits à pension - Égalité des chances en matière de rémunération			
	Travail de soins/			



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	Travail domestique et soins non marchands <ul style="list-style-type: none"> - Services publics de soins - Services de soins du secteur privé - Soins du secteur bénévole - Services éducatifs/culturels - Congé de maternité - Congé parental 			
	Temps / Autonomie en matière de temps <ul style="list-style-type: none"> - Une valeur égale pour le travail rémunéré - Contrôle du temps dans le ménage - Incitations fiscales et sociales - Horaires de l'école - Vacances et services après l'école - Semaine de travail plus courte 			
	Violence à l'égard des femmes/ Violences basées sur le genre <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la violence - Répression et prise en charge - Facteurs contextuels (cadre politiques, perceptions sociétales, etc.) 	Répression et prise en charge des victimes Traite des personnes, harcèlement sexuel et viol Pratiques sociales, économiques, culturelles et politiques	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	
	Normes socio-culturelles androcentriques	Mettre fin au mariage d'enfants dans l'espace CEDEAO	Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage	



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
			des enfants (2019-2030)	
	Religion / Transcendance ou religion/ Relation avec Dieu/les dieux/ou autre source de sens et de valeur plus qu'humaine			
Santé	Santé et accès aux soins de santé/ Vie et santé physique Santé corporelle/ Intégrité/ corporelle/ Intégrité et sécurité corporelles/ Santé et sécurité	Santé et VIH / Sida,	Acte additionnel A/SA.02/05/15	Gender Development Index (UNDP, 1995) Gender Inequality Index (UNDP, 2014) New Gender Development Index (UNDP, 2014) Gender Equality Index (White, 1997) Gender Inequality Index (Forsythe, et al.,; 2000) Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)
Loisir	Loisirs/ Loisirs et culture			
	Sens, imagination et pensée/ Emotions/ Connaissance et appréciation de la beauté			



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	Bien-être / Bien-être mental			
	Logement et environnement/ Conditions de logement	Environnement, eau, assainissement et changements climatiques,	Acte additionnel A/SA.02/05/15	
	Mobilité	Infrastructures, énergies et mines	Acte additionnel A/SA.02/05/15	
	Sécurité de la vie et des biens / Paix, y compris paix intérieure	Prévention et gestion des conflits, de la paix et de la sécurité,	Acte additionnel A/SA.02/05/15	
<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'égalité ayant utilisé ce domaine</i>
Intégration sociale	Respect et reconnaissance/ Statut/ Estime sociale et estime de soi/ Reconnaissance juridique et respect de soi/ Relations sociales et soutien/ Respect Autodétermination cohérente Affiliation à d'autre être humain/Relation avec les autres espèces vivantes/ Intégration familiale et sociale/ Relations d'amitié/ Auto-intégration/ Amitié et communauté <ul style="list-style-type: none"> - Citoyenneté universelle - Tolérance des différences / Dialogue critique sur les différences culturelles - Distinction publique/privée - Respect basé sur le principe d'égalité 	Inclusion sociale <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la diversité culturelle pour le développement et le progrès social - Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale - Jeunesse et développement - Femme et Genre pour l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions et programmes de développement prévues - Jeunesse et emploi - Institutionnalisation de l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale ; - Vision 2050 de la CEDEAO - Acte additionnel A/SA.02/05/15 - Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO 	<p>African Gender and Development Index (CEA 2004)</p> <p>African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015)</p> <p>Africa Gender Equality Index (BAD, 2015)</p> <p>Gender Parity Score (McKinsey Global Institute, 2015)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
		conception et la mise en œuvre des projets et des programmes sur l'énergie		
		<p>Article 63 : Femme et développement</p> <p>1. Identification et examen des contraintes à la bonne contribution des femmes au développement régional,</p> <p>2. Mise en place d'un cadre favorable à la prise en compte des préoccupations et des besoins des femmes</p> <p>3. Promotion du dialogue entre Etats membres sur les projets et programmes communautaires relatifs à intégration des femmes au processus du développement ;</p>	Traité révisé	
Participation politique OU Participation et prise de décision politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pouvoir/ ▪ Participation à la sphère publique/ ▪ Droits et protection/ ▪ Pouvoir politique/ ▪ Contrôle politique et matériel sur son propre environnement/ ▪ Autonomisation politique/ ▪ Ressources politiques <ul style="list-style-type: none"> - Droits civils et personnels classiques - Démocratie libérale (Une politique plus forte et plus participative ; 	<p>Droits individuels garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures constitutionnelles et politiques - Droits d'ordre économique, social et culturel - Accès à la justice - Droits matrimoniaux et familiaux <p>Gouvernance et prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation - Participation aux processus électoraux 	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement	Gender Empowerment Measure (UNDP, 1995) Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000) Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005) Women's Economic Opportunity Index



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la démocratie à d'autres domaines de la vie) 	<p>Promouvoir la participation et la représentation politique des femmes en démocratie Renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance</p>		<p>(Economic Intelligence Unit, 2012)</p> <p>Environment and Gender Index (IUCN, 2013)</p> <p>African Gender and Development Index (CEA 2004)</p> <p>African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015)</p> <p>Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020)</p> <p>European Gender Equality Index (Bericat, 2011)</p> <p>Gender Equality Index (EIGE, 2013)</p> <p>Gender Social Norms Index (UNDP, 2020)</p>
<p>Leadership</p> <p>OU</p> <p>Représentativité dans les postes de responsabilité sur le marché du travail</p>	<p>Voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme pour l'égalité des chances - Développement d'un mouvement social - Représentation proportionnelle - Quota - Principe de parité 	<p>Intégration de la dimension genre dans tous les cadres juridiques des élections</p> <p>Participation des femmes dans la gestion du processus électoral</p> <p>Gouvernance et prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation - Participation aux processus électoraux 	<p>Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections</p> <p>-</p> <p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les</p>	<p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p> <p>Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005)</p> <p>African Gender and Development Index (CEA 2004)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
			hommes pour le développement	Africa Gender Equality Index (BAD, 2015) African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015) European Union Gender Equality Index (Platenga et al., 2009)
Ressources économiques OU Contrôle sur les ressources économiques	Ressources/ Ressources économiques Logement et environnement/ Conditions de logement <ul style="list-style-type: none"> - Priorité à la lutte contre la pauvreté - Le "principe de différence" de Rawls (maximiser les perspectives des plus démunis) 	Accès des femmes aux ressources et à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir économique - Accès à la propriété et aux ressources - Accès à l'eau et aux facteurs de production Accès aux services de base <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau et à l'assainissement - logement - Accès aux services énergétiques 	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	Gender Development Index (UNDP, 1995) Gender Empowerment Measure (UNDP, 1995) New Gender Development Index (UNDP, 2014) Gender Equality Index (White, 1997) Gender Inequality Index (Forsythe, et al.,; 2000) Women's Economic Opportunity Index (Economic Intelligence Unit, 2012) Relative Status of Women (Dijkstra et Hanmer, 2000)



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
				<p>African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015)</p> <p>Multidimensional Gender Equity Index (Permanyer, 2008)</p> <p>Women Disadvantage Index (Beneria et Permanyer, 2010)</p> <p>Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020)</p> <p>Gender Gap Index (Klasen et Schüler, 2011)</p> <p>European Gender Equality Index (Bericat, 2011)</p>
	<p>Amour, attention et solidarité/ Amour et confiance en soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perspectives pour les relations d'amour, d'attention et de solidarité 	<p>Inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, - Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale 	Vision 2050 de la CEDEAO	
<p>Travail OU Marché du travail</p>	<p>Travail (rémunéré) et⁴capital humain/ Division du travail/ Opportunités/ Travail rémunéré et autres projets/ Travail rémunéré et autres projets/ Emploi et conditions de travail/ Connaissance et expérience esthétique Travail et loisirs</p>	<p>Accès des femmes aux ressources et à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Égalité d'accès à l'emploi et aux avantages y afférents - Accès au travail décent <p>Renforcement des capacités</p>	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement	<p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p> <p>Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005)</p>

⁴ Des options éducatives et professionnelles qui donnent à chacun la possibilité de s'épanouir et d'avoir un travail satisfaisant



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	<p>Égalité des chances en matière d'emploi et d'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail décent - Égalité de rémunération - Égalité d'accès à un emploi de qualité - Attachement au marché du travail - Travail flexible - Éducation de base 		<p>durable dans l'espace CEDEAO</p> <p>Vision 2050 de la CEDEAO</p>	<p>Women's Economic Opportunity Index (Economic Intelligence Unit, 2012)</p> <p>Africa Gender Equality Index (BAD, 2015)</p> <p>African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015)</p> <p>European Gender Equality Index (Bericat, 2011)</p> <p>Gender Equality Index (EIGE, 2013)</p> <p>Gender Parity Score (McKinsey Global Institute, 2015)</p> <p>Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020)</p>
Education	Education et connaissance/ Formation et compétences /	<p>Education et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'éducation - Accès à la formation 	<p>Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO</p>	<p>Gender Development Index (UNDP, 1995)</p> <p>New Gender Development Index (UNDP, 2014)</p> <p>Gender Equality Index (White, 1997)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
				<p>Gender Inequality Index (Forsythe, et al.,; 2000)</p> <p>Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000)</p> <p>Relative Status of Women (Dijkstra et Hanmer, 2000)</p> <p>Multidimensional Gender Equity Index (Permanyer, 2008)</p> <p>Women Disadvantage Index (Beneria et Permanyer, 2010)</p> <p>Gender Gap Index (Klasen et Schüler, 2011)</p> <p>Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005)</p> <p>Women's Economic Opportunity Index (Economic Intelligence Unit, 2012)</p> <p>Environment and Gender Index (IUCN, 2013)</p> <p>Africa Gender Equality Index (BAD, 2015)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
				<p>African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015)</p> <p>Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020)</p> <p>European Gender Equality Index (Bericat, 2011)</p> <p>Gender Equality Index (EIGE, 2013)</p> <p>Gender Social Norms Index (UNDP, 2020)</p>
<p>Revenu OU Revenu et salaire</p>	<p>Revenu/ Redistribution du revenu / Récompenses/résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avantages fiscaux pour les prestataires de soins - Crédits d'impôt pour les prestataires de soins - Crédits de pension pour les prestataires de soins - Revenus de participation - Partage des droits à pension en cas de divorce - Partage annuel des droits à pension - Égalité des chances en matière de rémunération 			<p>Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005)</p> <p>Africa Gender Equality Index (BAD, 2015)</p> <p>Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020)</p> <p>European Union Gender Equality Index (Platenga et al., 2009)</p> <p>European Gender Equality Index (Bericat, 2011)</p>
	<p>Travail de soins/ Travail domestique et soins non marchands</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services publics de soins 			



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Services de soins du secteur privé - Soins du secteur bénévole - Services éducatifs/culturels - Congé de maternité - Congé parental 			
	<p>Temps / Autonomie en matière de temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une valeur égale pour le travail rémunéré - Contrôle du temps dans le ménage - Incitations fiscales et sociales - Horaires de l'école - Vacances et services après l'école - Semaine de travail plus courte 			European Union Gender Equality Index (Platenga et al., 2009)
Violences basées sur le genre	<p>Violence à l'égard des femmes/ Violences basées sur le genre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la violence - Répression et prise en charge - Facteurs contextuels (cadre politiques, perceptions sociétales, etc.) 	<p>Répression et prise en charge des victimes</p> <p>Traite des personnes, harcèlement sexuel et viol</p> <p>Pratiques sociales, économiques, culturelles et politiques</p>	Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	<p>Women's Economic Opportunity Index (Economic Intelligence Unit, 2012)</p> <p>Gender Equality Index (EIGE, 2013)</p> <p>Gender Social Norms Index (UNDP, 2020)</p>
	Normes socio-culturelles androcentriques	Mettre fin au mariage d'enfants dans l'espace CEDEAO	Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants (2019-2030)	Gender Social Norms Index (UNDP, 2020)



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
	<p>Religion / Transcendance ou religion/ Relation avec Dieu/les dieux/ou autre source de sens et de valeur plus qu'humaine</p>			
Santé	<p>Santé et accès aux soins de santé/ Vie et santé physique Santé corporelle/ Intégrité/ corporelle/ Intégrité et sécurité corporelles/ Santé et sécurité</p>	<p>Santé et VIH / Sida, Santé et santé reproductive VIH/SIDA, IST</p>	<p>Acte additionnel A/SA.02/05/15</p>	<p>Gender Development Index (UNDP, 1995) Gender Inequality Index (UNDP, 2014) New Gender Development Index (UNDP, 2014) Gender Equality Index (White, 1997) Gender Inequality Index (Forsythe, et al.,; 2000) Standardized Index of Gender Equality (Dijkstra; 2000) Relative Status of Women (Dijkstra et Hanmer, 2000) Multidimensional Gender Equity Index (Permanyer, 2008) Women Disadvantage Index (Beneria et Permanyer, 2010)</p>



<i>Suggestion de nom à donner aux domaines</i>	<i>Domaines issus des cadres théoriques</i>	<i>Objectifs et priorités de la CEDEAO correspondants à chaque domaine</i>	<i>Sources des objectifs de la CEDEAO</i>	<i>Indices d'inégalité ayant utilisé ce domaine</i>
				Gender Gap Index (Klasen et Schüler, 2011) Global Gender Gap Index (World Economic Forum, 2005) Africa Gender Equality Index (BAD, 2015) African Gender Scorecard (Commission de l'Union Africaine, 2015) Africa Gender Index (BAD et CEA, 2020) Gender Equality Index (EIGE, 2013)
Loisir	Loisirs/ Loisirs et culture			
	Sens, imagination et pensée/ Emotions/ Connaissance et appréciation de la beauté			
	Bien-être / Bien-être mental			
	Mobilité	Infrastructures, énergies et mines	Acte additionnel A/SA.02/05/15	
	Sécurité de la vie et des biens / Paix, y compris paix intérieure	Prévention et gestion des conflits, de la paix et de la sécurité,	Acte additionnel A/SA.02/05/15	



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Sur la base de la correspondance présentée dans le tableau 4, les domaines suivants ont pu être identifiés : éducation, santé, participation et prise de décision politique, leadership, ressources économiques, travail, violences basées sur le genre (à compléter et mettre à jour après l'ajout des cadres théoriques et politiques). Cette liste de domaines et sous-domaines identifiés à partir du tableau 4 a servi de base à la collecte des données sur les indicateurs. Le tableau 5 présente les domaines, sous domaines et indicateurs retenus sur la base de la revue de littérature des cadres théoriques et des objectifs ou priorités de la CEDEAO relatifs à l'égalité de genre.

Tableau 5 : Domaines, sous-domaines et indicateurs de l'inégalité de genre dans la CEDEAO.

Domaines	Sous-domaines	Indicateurs	Sources
Accès aux ressources et actifs	Accès à la terre	Personnes possédant seul ou conjointement des terres (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Demographic and Health Surveys (DHS)
		Personnes possédant seul des terres (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Demographic and Health Surveys (DHS)
	Accès aux autres actifs productifs	Propriétaires seuls ou conjointement d'une maison (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Demographic and Health Surveys (DHS)
		Comptes détenus dans une institution financière (% de 15 ans et plus)	Global Findex database
		Emprunt d'argent auprès d'une institution financière formelle ou en utilisant un compte d'argent mobile (% de 15 ans et plus)	Global Findex database
Education	Accès à l'éducation (différent niveau)	Scolarisation au préscolaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Scolarisation au primaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Scolarisation au secondaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Scolarisation à l'enseignement supérieur (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Proportion de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni formés, (% de la population des jeunes hommes et femmes)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Qualité de l'enseignement	Enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, les deux sexes (nombre)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (% du groupe âge concerné)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Redoublants dans l'enseignement primaire, toutes classes confondues, deux sexes (nombre)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Taux d'achèvement de l'enseignement primaire pour les deux sexes (%)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
		Proportion d'élèves à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en lecture, pour les deux sexes (%)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Alphabétisation des adultes	Taux d'alphabétisation des adultes (% des hommes et des femmes âgés de 15 ans et plus)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Accès à la formation	Pourcentage d'enseignantes qualifiées dans l'enseignement au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, femmes (%)	Education: Other Policy Relevant Indicators
		Pourcentage d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Education: Other Policy Relevant Indicators



Domaines	Sous-domaines	Indicateurs	Sources	
Emploi et revenu	Entreprenariat	Travailleurs indépendants (auto-employés), (% des hommes et des femmes ayant un emploi) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Épargne pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Global Findex database	
		Personnes ayant contracté un emprunt pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Global Findex database	
		Part des hommes et des femmes propriétaires d'entreprise (% du total des propriétaires d'entreprise)	World Bank's Entrepreneurship Survey and database	
		Part des hommes et des femmes entrepreneurs individuels (% des entrepreneurs individuels)	World Bank's Entrepreneurship Survey and database	
	Participation au marché du travail	Travailleurs salariés, (% des hommes et des femmes en emploi) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Chômage (% de la population active des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.	
		Fréquence de l'emploi à temps partiel selon le sexe (%)	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.	
		Emploi des jeunes selon le sexe dans l'emploi (en milliers) (tranches d'âge des jeunes) : 15-29 ans	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.	
		Taux d'activité selon le sexe (%)	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.	
		Emploi dans l'agriculture, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Emploi dans l'industrie, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Emploi dans les services, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Rapport emploi/population selon le sexe (jeunes, adultes) : 15+	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Indicateur OMD 8.3.1 - Proportion d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.	
		Qualité des emplois	Emploi vulnérable (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée de l'OIT)	World Bank, World Development Indicators database.
		Ségrégation	Salaires mensuels moyens des salariés selon le sexe. Monnaie : 2017 PPA \$	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.



Domaines	Sous-domaines	Indicateurs	Sources
	Travail des enfants	Enfants travaillant (% des hommes et des femmes âgés de 7 à 14 ans)	Understanding Children's Work project based on data from ILO, UNICEF and the World Bank.
Leadership et prise de décision	Leadership managerial	Part des hommes et des femmes occupant des postes de direction (% du total des hommes et des femmes occupant des postes de direction)	World Bank's Entrepreneurship Survey and database
Pauvreté	Pauvreté multidimensionnelle	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage (%)	OPHI
		Indice de pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage	OPHI
	Pauvreté monétaire	Seuil de pauvreté international Hommes (%)	povertydata.worldbank.org
Santé	Santé reproductive	Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, adultes (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Demographic and Health Surveys, and UNAIDS.
		Connaissance de toute méthode moderne de contraception (% de toutes les personnes âgées de 15 à 49 ans)	Demographic and Health Surveys (DHS) (https://www.statcompiler.com/)
		Age moyen au premier mariage	Demographic and Health Surveys (DHS) (calculé par les auteurs)
		Premier mariage avant l'âge de 18 ans	Demographic and Health Surveys (DHS) (calculé par les auteurs)
	Mortalité (esp. de vie)	Espérance de vie à la naissance (années)	United Nations Population Division. World Population
		Cause de décès par maladies non transmissibles, 15-59 ans, (% de la population des hommes et des femmes âgés de 15-59 ans)	Derived based on the data from Global Health Estimates 2020:
		Taux de mortalité des adultes, (pour 1 000 adultes)	United Nations Population Division. World Population
	Santé des enfants	Taux de mortalité infanto-juvénile des hommes et des femmes de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division)
		Fraction des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas de retard de croissance	WDI, Banque mondiale
	Santé et VIH / Sida	Incidence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans (pour 1 000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans)	UNAIDS estimates.
		Connaissance complète et correcte du VIH/SIDA, 15-49 ans (2 méthodes de prévention et rejet de 3 idées fausses)	Household surveys such as Demographic and Health Surveys and Multiple Indicator Cluster Surveys. Largely compiled by UNICEF.
Technologie	Finance digitale	Capacité à effectuer un paiement marchand numérique en magasin : à l'aide d'un téléphone mobile (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Global Findex database
		Pourcentage de personnes ayant effectué un paiement numérique (% des hommes et des femmes âgés de 15+)	Global Findex database
		Pourcentage de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique (% des hommes et des femmes âgés de 15+)	Global Findex database



Domaines	Sous-domaines	Indicateurs	Sources
	Utilisation de la technologie	Utilisation d'un téléphone portable ou Internet pour payer ses factures (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Global Findex database
		Utilisation d'un téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Global Findex database

L'analyse de ces indicateurs restreinte aux objectifs ou priorités de la CEDEAO, sélectionnés sur la base des critères exposés à la section ci-dessous intitulée « Sélection et sources des indicateurs » a permis de développer les sous-domaines à partir de l'analyse statistique multidimensionnelle et des sous-domaines issus du cadre théorique.

Cette structure imbriquée composée de domaines, sous-domaines et d'indicateurs tel que présenté dans le tableau A en annexe, fournit une configuration qui a été en un premier temps soumis à l'avis des experts du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) pour son amélioration avant d'être soumis au comité technique du projet composé des experts genres de plusieurs organisations internationales.

2.2.4- Sélection et sources des indicateurs

La revue de littérature réalisée lors de l'élaboration du cadre conceptuel a permis de répertorier et de collecter une liste initiale de variables ou indicateurs de genre relatifs aux différents domaines identifiés. Différentes sources ont été consultées durant ce processus de collecte y compris le Portail de données sur le genre de la Banque Mondiale, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), les statistiques de l'Organisation International du Travail (ILOSTAT), (à compléter avec tableau des sources des données). La collecte de données à partir de ces sources et sur la base des domaines identifiés a permis de recenser un total de 121 indicateurs (incluant ceux relatifs à la violence basée sur le genre).

Tableau 6: Définitions et sources des indicateurs initialement sélectionnés

Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
Accès aux ressources et actifs	Personnes possédant seul ou conjointement des terres (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Pourcentage	Les personnes possédant des terres seules ou conjointement (% des hommes et des femmes âgé de 15 à 49 ans) sont le pourcentage des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans qui, seules ou conjointement avec quelqu'un d'autre, possèdent une terre légalement enregistrée à leur nom ou qui ne peut être vendue sans leur signature.	Demographic and Health Surveys (DHS)
	Personnes possédant seul des terres (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Pourcentage	Les personnes possédant seules des terres (% des hommes et des femmes de 15 à 49 ans) représentent le pourcentage des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans qui possèdent uniquement une terre légalement enregistrée à leur nom ou qui ne peut être vendue sans leur signature.	Demographic and Health Surveys (DHS)
	Propriétaires seuls ou conjointement d'une maison (% des hommes et	Pourcentage	Les propriétaires possédant seuls ou conjointement une maison (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans) sont le pourcentage des hommes et des femmes	Demographic and Health Surveys (DHS)



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
	des femmes âgés de 15 à 49 ans)		âgés de 15 à 49 ans qui, seules ou conjointement avec quelqu'un d'autre, possèdent une maison légalement enregistrée à leur nom ou qui ne peut être vendue sans leur signature.	
	Comptes détenus dans une institution financière (% de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de répondantes qui déclarent avoir un compte (seuls ou avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière.	Global Findex database
	Emprunt d'argent auprès d'une institution financière formelle ou en utilisant un compte d'argent mobile (% de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage des hommes et des femmes interrogées qui déclarent avoir emprunté de l'argent auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière, ou avoir utilisé une carte de crédit, ou avoir utilisé un compte d'argent mobile au cours de l'année écoulée.	Global Findex database
Education	Scolarisation au préscolaire (% brut)	Pourcentage	Scolarisation au préscolaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Scolarisation au primaire (% brut)	Pourcentage	Scolarisation au primaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Scolarisation au secondaire (% brut)	Pourcentage	Scolarisation au secondaire (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Scolarisation à l'enseignement supérieur (% brut)	Pourcentage	Scolarisation à l'enseignement supérieur (% brut)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Proportion de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni formés, (% de la population des jeunes hommes et femmes)	Pourcentage	Proportion de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni formés, (% de la population des jeunes hommes et femmes)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, les deux sexes (nombre)	Nombre ou Score	Enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, les deux sexes (nombre)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (% du groupe âge concerné)	Pourcentage	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (% du groupe âge concerné selon le sexe)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Redoublants dans l'enseignement primaire, toutes classes confondues, deux sexes (nombre)	Nombre ou Score	Redoublants dans l'enseignement primaire, toutes classes confondues, deux sexes (nombre)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire pour les deux sexes (%)	Pourcentage	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire pour les deux sexes (%)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Proportion d'élèves à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en lecture, pour les deux sexes (%)	Pourcentage	Proportion d'élèves à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en lecture, pour les deux sexes (%)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).
	Taux d'alphabétisation des adultes (% des hommes et des femmes âgés de 15 ans et plus)	Pourcentage	Taux d'alphabétisation des adultes (% des hommes et des femmes âgés de 15 ans et plus)	UNESCO Institute for Statistics (UIS).



Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
	Pourcentage d'enseignantes qualifiées dans l'enseignement au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, femmes (%)	Pourcentage	Pourcentage d'enseignantes qualifiées dans l'enseignement au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, (%)	Education: Other Policy Relevant Indicators
	Pourcentage d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Pourcentage	Pourcentage d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Education: Other Policy Relevant Indicators
Emploi et revenu	Travailleurs indépendants (auto-employés), (% des hommes et des femmes ayant un emploi) (estimation modélisée du BIT)	Pourcentage	Les travailleurs autonomes sont les travailleurs qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés ou en coopérative, occupent le type d'emplois définis comme « emplois indépendants ». c'est-à-dire des emplois dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits. Les travailleurs indépendants comprennent quatre sous-catégories d'employeurs, de travailleurs à leur propre compte, de membres de coopératives de producteurs et de travailleurs familiaux contributeurs.	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.
	Épargne pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de répondants qui déclarent avoir épargné ou mis de l'argent de côté au cours de la dernière année pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise.	Global Findex database
	Personnes ayant contracté un emprunt pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de répondants ayant déclaré avoir emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise au cours de la dernière année.	Global Findex database
	Part des hommes et des femmes propriétaires d'entreprise (% du total des propriétaires d'entreprise)	Pourcentage	La part des hommes et des femmes propriétaires d'entreprises est la proportion des hommes et des femmes propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées par rapport au nombre total de propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées dans l'économie au cours de l'année civile.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database
	Part des hommes et des femmes entrepreneurs individuels (% des entrepreneurs individuels)	Pourcentage	La part des hommes et des femmes entrepreneurs individuels est la proportion des hommes et des femmes entrepreneurs individuels nouvellement enregistrés par rapport au nombre total d'entrepreneurs individuels nouvellement enregistrés dans l'économie au cours de l'année civile. Une entreprise individuelle est une entité commerciale détenue et gérée par une seule personne qui ne se distingue pas de l'entreprise et qui en est personnellement responsable.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database
	Travailleurs salariés, (% des hommes et des	Pourcentage	Les travailleurs salariés (employés) sont les travailleurs qui occupent le type d'emplois	International Labour Organization. "ILO



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
	femmes en emploi) (estimation modélisée du BIT)		définis comme des « emplois rémunérés », dans lesquels les titulaires sont titulaires de contrats de travail explicites (écrits ou oraux) ou implicites qui leur confèrent une rémunération de base qui ne dépend pas directement de les revenus de l'unité pour laquelle ils travaillent.	modelled estimates database” ILOSTAT.
	Chômage (% de la population active des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	Pourcentage	Le chômage fait référence à la part de la population active des hommes et des femmes qui est sans travail mais disponible et à la recherche d'un emploi.	International Labour Organization. “ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)” ILOSTAT.
	Fréquence de l'emploi à temps partiel selon le sexe (%)	Pourcentage	Fréquence de l'emploi à temps partiel selon le sexe (%)	International Labour Organization. “ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)” ILOSTAT.
	Emploi des jeunes selon le sexe dans l'emploi (en milliers) (tranches d'âge des jeunes) : 15-29 ans	Nombre ou Score	Emploi des jeunes selon le sexe dans l'emploi (en milliers) (tranches d'âge des jeunes) : 15-29 ans	International Labour Organization. “ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)” ILOSTAT.
	Taux d'activité selon le sexe (%)	Pourcentage	Taux d'activité selon le sexe (%)	International Labour Organization. “ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)” ILOSTAT.
	Emploi dans l'agriculture, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	Pourcentage	L'emploi est défini comme les personnes en âge de travailler qui étaient engagées dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit, qu'elles soient au travail pendant la période de référence ou non au travail en raison d'une absence temporaire d'un emploi ou d'un aménagement du temps de travail. . Le secteur agricole comprend les activités de l'agriculture, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche.	International Labour Organization. “ILO modelled estimates database” ILOSTAT.
	Emploi dans l'industrie, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	Pourcentage	L'emploi est défini comme les personnes en âge de travailler qui étaient engagées dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit, qu'elles soient au travail pendant la période de référence ou non au travail en raison d'une absence temporaire d'un emploi ou d'un aménagement du temps de travail. . Le secteur industriel comprend les industries extractives, l'industrie manufacturière, la construction et les services publics (électricité, gaz et eau).	International Labour Organization. “ILO modelled estimates database” ILOSTAT.
	Emploi dans les services, (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée du BIT)	Pourcentage	L'emploi est défini comme les personnes en âge de travailler qui étaient engagées dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit, qu'elles soient au travail pendant la	International Labour Organization. “ILO modelled estimates database” ILOSTAT.



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
			période de référence ou non au travail en raison d'une absence temporaire d'un emploi ou d'un aménagement du temps de travail. . Le secteur des services comprend le commerce de gros et de détail, ainsi que les restaurants et les hôtels ; transport, stockage et communications ; services de financement, d'assurance, d'immobilier et d'affaires ; et les services communautaires, sociaux et personnels.	
	Rapport emploi/population selon le sexe (jeunes, adultes) : 15+	Pourcentage	Rapport emploi/population selon le sexe (jeunes, adultes) : 15+	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.
	Indicateur OMD 8.3.1 - Proportion d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe	Pourcentage	Proportion d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT.
	Emploi vulnérable (% de l'emploi des hommes et des femmes) (estimation modélisée de l'OIT)	Pourcentage	L'emploi vulnérable concerne les contributions des travailleurs familiaux et des travailleurs indépendants en pourcentage de l'emploi total.	World Bank, World Development Indicators database.
	Salaire mensuel moyen des salariés selon le sexe. Monnaie : 2017 PPA \$	Nombre ou Score	Salaire mensuel moyen des salariés selon le sexe. Monnaie : 2017 PPA \$	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT.
	Enfants travaillant (% des hommes et des femmes âgés de 7 à 14 ans)	Pourcentage	Les enfants travaillant font référence aux enfants impliqués dans une activité économique pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence de l'enquête.	Understanding Children's Work project based on data from ILO, UNICEF and the World Bank.
Leadership et prise de décision	Part des hommes et des femmes occupant des postes de direction (% du total des hommes et des femmes occupant des postes de direction)	Pourcentage	La part des hommes et des femmes occupant des postes de direction est la proportion des hommes et des femmes administrateurs de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées par rapport au nombre total d'administrateurs de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées dans l'économie au cours de l'année civile. Un administrateur est défini comme une personne qui dirige les affaires des sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées au cours de l'année civile.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database
Pauvreté	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage (%)	Pourcentage	Incidence de la pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage (%)	OPHI
	Indice de pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage	Nombre ou Score	Indice de pauvreté multidimensionnelle, femme chef de ménage	OPHI
	Seuil de pauvreté international Hommes (%)	Pourcentage	Seuil de pauvreté international Hommes (%)	povertydata.worldbank.org



Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
Santé	Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, adultes (% des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans)	Pourcentage	Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque est le pourcentage des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans qui a utilisé un préservatif lors de son dernier rapport sexuel avec un partenaire sexuel hors mariage et occasionnel au cours des 12 derniers mois.	Demographic and Health Surveys, and UNAIDS.
	Connaissance de toute méthode moderne de contraception (% de toutes les personnes âgées de 15 à 49 ans)	Pourcentage	Pourcentage de toutes les personnes âgées de 15 à 49 ans qui connaissent au moins une des méthodes modernes de contraception. Les méthodes modernes de contraception comprennent la stérilisation féminine et masculine, les pilules contraceptives, le dispositif intra-utérin (DIU), les injectables, les implants, les préservatifs masculins et féminins, le diaphragme, la mousse contraceptive et le préservatif féminin en gelée contraceptive, la méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée (MAMA), la méthode des jours fixes. (MJF) et contraception d'urgence.	Demographic and Health Surveys (DHS) (https://www.statcompiler.com/)
	Age moyen au premier mariage	Nombre ou Score	Age moyen au premier mariage	Demographic and Health Surveys (DHS) (calculé par les auteurs)
	Premier mariage avant l'âge de 18 ans	Nombre ou Score	Premier mariage avant l'âge de 18 ans	Demographic and Health Surveys (DHS) (calculé par les auteurs)
	Espérance de vie à la naissance (années)	Nombre ou Score	L'espérance de vie à la naissance des femmes indique le nombre d'années qu'un nouveau-né vivrait si les schémas de mortalité dominants au moment de sa naissance restaient les mêmes tout au long de sa vie.	United Nations Population Division. World Population
	Cause de décès par maladies non transmissibles, 15-59 ans, (% de la population des hommes et des femmes âgés de 15-59 ans)	Pourcentage	Nombre de décès des hommes et des femmes âgés de 15 à 59 ans dus à des maladies non transmissibles divisé par le nombre total de décès des hommes et des femmes âgés de 15 à 59 ans, exprimé en pourcentage. Les maladies non transmissibles comprennent le cancer, le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires, les maladies digestives, les maladies de la peau, les maladies musculo-squelettiques et les anomalies congénitales.	Derived based on the data from Global Health Estimates 2020:
	Taux de mortalité des adultes, (pour 1 000 adultes)	Nombre ou Score	Le taux de mortalité des adultes est la probabilité de mourir entre 15 et 60 ans, c'est-à-dire la probabilité qu'un jeune homme ou une jeune femme de 15 ans décède avant d'atteindre 60 ans, s'il est soumis aux taux de mortalité par âge d'une année spécifiée entre ces âges.	United Nations Population Division. World Population
	Taux de mortalité infanto-juvénile des hommes et des femmes de	Nombre ou Score	Le taux de mortalité infanto-juvénile des enfants de moins de cinq ans est la probabilité pour 1 000 qu'un nouveau-né de	Estimates developed by the UN Inter-agency Group for



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSION DA CEDEAO**

Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
	moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		garçon et fille décède avant d'atteindre l'âge de cinq ans, s'il est soumis aux taux de mortalité par âge des enfants de l'année spécifiée.	Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division)
	Fraction des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas de retard de croissance	Nombre ou Score	Fraction des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas de retard de croissance.	WDI, Banque mondiale
	Incidence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans (pour 1 000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans)	Nombre ou Score	Nombre de nouvelles infections par le VIH parmi les populations non infectées âgées de 15 à 49 ans, exprimé pour 1 000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans au cours de l'année précédant la période.	UNAIDS estimates.
	Connaissance complète et correcte du VIH/SIDA, 15-49 ans (2 méthodes de prévention et rejet de 3 idées fausses)	Nombre ou Score	La connaissance du VIH est le pourcentage de personnes interrogées qui identifient correctement les deux principaux moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH (utiliser des préservatifs et limiter les relations sexuelles à un seul partenaire fidèle et non infecté), qui rejettent les deux idées fausses locales les plus courantes sur le VIH. Transmission et qui savent qu'une personne d'apparence saine peut être porteuse du VIH.	Household surveys such as Demographic and Health Surveys and Multiple Indicator Cluster Surveys. Largely compiled by UNICEF.
Technologie	Capacité à effectuer un paiement marchand numérique en magasin : à l'aide d'un téléphone mobile (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de personnes interrogées déclarant utiliser un téléphone mobile pour effectuer un achat en magasin.	Global Findex database
	Pourcentage de personnes ayant effectué un paiement numérique (% des hommes et des femmes âgés de 15+)	Pourcentage	Le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent utiliser l'argent mobile, une carte de débit ou de crédit, ou un téléphone mobile pour effectuer un paiement à partir d'un compte ; ou qui déclarent avoir utilisé Internet pour payer leurs factures ou pour procéder à un achat en ligne ou dans un magasin au cours de l'année écoulée. Cela inclut les personnes interrogées qui déclarent avoir payé des factures ou envoyé des fonds directement depuis un compte dans une institution financière ou via un compte d'argent mobile au cours de l'année écoulée.	Global Findex database
	Pourcentage de personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique (% des hommes et des femmes âgés de 15+)	Pourcentage	Le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent utiliser l'argent mobile, une carte de débit ou de crédit ou un téléphone mobile pour effectuer un paiement à partir d'un compte - ou déclarent utiliser Internet pour payer des factures ou pour procéder à un achat en ligne ou dans un magasin - dans le l'année passée. Cela inclut les répondants qui déclarent avoir payé des factures, envoyer ou recevoir des fonds, recevoir des paiements pour des produits agricoles, recevoir des transferts gouvernementaux,	Global Findex database



Domaines	Indicateurs	Unités	Définitions	Sources
			recevoir des salaires ou recevoir une pension du secteur public directement depuis ou vers un compte d'une institution financière ou via un compte d'argent mobile au cours de l'année écoulée.	
	Utilisation d'un téléphone portable ou Internet pour payer ses factures (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent avoir utilisé un téléphone mobile ou Internet pour payer leurs factures au cours de l'année écoulée.	Global Findex database
	Utilisation d'un téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	Pourcentage	Le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent avoir utilisé un téléphone mobile ou Internet au cours de l'année écoulée pour effectuer un paiement, effectuer un achat ou envoyer ou recevoir de l'argent via leur compte.	Global Findex database

Les forces et les faiblesses des indicateurs composites, notamment les indices d'égalité de genre, dépendent essentiellement de la qualité des indicateurs inclus dans leur calcul, la sélection de ces derniers obéit à plusieurs critères qui peuvent être regroupés en deux principales catégories : conceptuelles et statistiques. Plusieurs auteurs tels que ADB et CEA (2020), EIGE (2017) ont utilisé ces deux catégories de critères lors de la sélection de leurs indicateurs.

Les critères conceptuels portent sur les aspects tels que (1) le caractère individuel des données (plutôt que les données sur les institutions), (2) la mesure d'un aspect pertinent de l'égalité de genre, (3) la répartition égale d'actifs et de ressources entre les hommes et les femmes, (4) des variables de résultats (outcomes) mesurant un état actuel (plutôt que les variables de processus ou les inputs).

Les critères statistiques portent sur (1) l'harmonisation du calcul de l'indicateur dans les pays inclus dans le calcul de l'indice, (2) l'accessibilité et la mise à jour régulière, (3) la comparabilité dans le temps, (4) la précision, (5) la sensibilité au changement, (6) la facilité d'interprétation, (7) une signification claire en ce qui concerne l'inégalité ou l'égalité de genre, (8) un taux de données manquantes ne dépassant pas un certain pourcentage donné,

Dans le cadre du développement de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO, les indicateurs sont sélectionnés en s'assurant, comme indiqué par OECD et al. (2008), qu'ils :

1. mesurent un aspect socioéconomique spécifique et pertinent des caractéristiques des hommes et des femmes (niveau de revenu, statut dans l'emploi, pouvoir dans la prise de décision, etc.) pour apprécier l'égalité ou l'inégalité entre les deux sexes. La pertinence est une mesure qualitative de la valeur apportée par l'indicateur et sera appréciée à la fois par la couverture des hommes et des femmes et par l'utilisation de concepts appropriés ;
2. sont des variables/indicateurs de résultat (outcome) mesurant un état actuel de la performance (score) des hommes et des femmes sur un aspect spécifique (plutôt que les variables de processus ou les inputs) ;



3. sont calculés à partir d'une méthode harmonisée lorsqu'ils proviennent de différentes sources. Dans la mesure du possible, les données traitées et centralisées par des institutions internationales (Banque Mondiale, UNESCO ; OIT, etc.) ont été privilégiées plutôt que celles venant des institutions nationales étant donné que les institutions internationales harmonisent les définitions et méthodes de calcul avant la compilation des données pour faciliter la comparaison entre pays et régions du monde ;
4. sont accessibles et mis à jour de façon périodique afin de permettre une comparaison des scores des hommes et des femmes dans le temps. l'accessibilité fait référence à la facilité avec laquelle les données peuvent être localisées et consultées à partir des sources originales (OECD et al., 2008). L'année de référence choisie est 2021 car selon les séries d'indicateurs collectées elle garantit une disponibilité maximale des données ;
5. sont faciles à interpréter c'est-à-dire faciles à comprendre, à utiliser et analyser;
6. sont précis en ce sens qu'ils estiment ou décrivent correctement les quantités ou les caractéristiques qu'ils sont censés mesurer ;
7. ont un taux d'observations manquantes inférieur à 10 %. Les indicateurs ayant des données dont le taux est supérieur à 10% sont exclues de la base. Ceux ayant des taux inférieurs ou égal à 10% sont retenus et des imputations sont faites lors de leur traitement pour combler les valeurs manquantes.

Sur la base de ces critères, un total de 88 indicateurs ont été initialement présélectionnés aux fins de construction de l'indice EGB.

Dans la deuxième étape de la sélection des indicateurs, une analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée sur les indicateurs retenus à partir des critères énumérés afin de les regrouper en domaines et sous-domaines sur la base des informations issues du cadre conceptuel.

Dans la troisième étape, suite à l'analyse en composantes principales basée uniquement sur les indicateurs répertoriés dans les documents cadres de la CEDEAO relatifs au genre, une autre analyse a été permis d'identifier des similitudes ou la présence de fortes corrélations entre les indicateurs et d'en éliminer certains. La suppression des variables similaires entre elles est faite sur la base de leur pertinence à travers un processus participatif impliquant les experts.

Ainsi, sur la base des critères de sélections, des résultats de l'analyse multidimensionnelle et de l'analyse des similitudes et des corrélations entre les variables, 44 indicateurs ont été effectivement inclus dans le calcul de l'indice. La structure finale retenu pour l'indice composite d'égalité de genre de la CEDEAO est résumée dans le tableau A en annexe. Le tableau présente également la définition des indicateurs ainsi que leurs sources.

2.2.5- Traitement des indicateurs

Le traitement des indicateurs vise à assurer une mesure homogène des aspects de l'égalité des sexes à travers une harmonisation de l'orientation de leur interprétation (leur augmentation



traduisant un effet positif ou négatif de l'indicateur concerné) en vue de faciliter l'analyse des résultats de l'index qui en résulterait (EIGE, 2017). La majorité des indicateurs sélectionnés présentant déjà une signification ou interprétation n'ont pas bénéficié de traitement additionnel. En revanche, les indicateurs présentant une signification ou une interprétation négative ont été transformés à l'aide de techniques d'inversion appropriées de sorte à ce qu'il en résulte une interprétation positive. Pour les indicateurs exprimés en pourcentage, le complément à 100 de la valeur de cet indicateur a été calculé pour inverser la signification de son interprétation.

Les variables ont été ajustées en fonction de la méthode de calcul spécifique à l'indicateur considéré, afin de les répartir par sexe (féminin et masculin) et selon la population totale. Certains indicateurs sont basés sur le ratio homme/femme, tel que l'indice de masculinité à la naissance, qui évalue le nombre de garçons pour 100 filles parmi les nouveau-nés dans une population donnée. Par exemple, si l'indice de masculinité à la naissance est de 105 garçons pour 100 filles, alors le pourcentage de garçons nés de sexe masculin dans la population serait de 51,2% (105 garçons sur 205 naissances), tandis que celui des filles serait de 48,8% (100 filles sur 205 naissances).

Concernant les indicateurs exprimant le pourcentage de femmes par rapport à la population totale (par exemple, le taux de mortalité des enfants de sexe féminin sur 1000 nouveaux nés, soit 200 sur 1000), ils ont permis de déduire le taux d'incidence dans la population des phénomènes décrits par lesdits indicateurs. Pour les indicateurs exprimés en moyenne chez les femmes et les hommes (comme l'âge moyen au premier mariage), ils ont été utilisés pour calculer la valeur moyenne des caractéristiques concernées au sein de la population en tenant compte du poids de chaque sexe dans la population totale.

En ce qui concerne les indicateurs exprimés par rapport à tranche d'âge de la population (comme le pourcentage d'hommes âgés de plus de 15 ans et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui connaissent les méthodes de contraception modernes), d'autres indicateurs (dans le cas du précédent exemple, la population des hommes de plus de 15 ans et celle des femmes de 15 à 49 ans) ont été utilisés pour estimer le pourcentage global de l'indicateur (le pourcentage de la population connaissant les méthodes de contraception moderne).

Enfin, à l'instar de World Economic Forum (2021), tous les indicateurs retenus pour le calcul de l'index ont été convertis en ratio femmes/hommes c'est-à-dire en rapportant le score des femmes à celui des hommes pour chaque indicateur sélectionné afin que l'index puisse capter les écarts entre les deux sexes. Pour un indicateur X donné, cette transformation est définie par la formule suivante :

$$X_{it} = \frac{X_{it}^f}{X_{it}^m} \quad (1)$$

Où X_{it} désigne l'indicateur X pour le pays (i) au cours de la période (t), X_{it}^f et X_{it}^m désignent respectivement les scores enregistrés par les hommes et les femmes de ce pays pour cet indicateur X à cette période.



2.2.6- Imputation des variables

Lorsque des données sont manquantes ou incomplètes, il est nécessaire dans une certaine mesure, d'utiliser des techniques d'imputation pour les remplacer. L'imputation est une méthode mathématique qui permet d'estimer une valeur de données lorsque celle-ci est absente. Différentes techniques d'imputation existent parmi lesquelles l'imputation simple, l'imputation par régression, l'imputation multiple, etc. Dans le cas du calcul de l'indice ECOWAS Gender Barometer, **XX** méthodes d'imputation ont été utilisées, en fonction de la nature des données manquantes, afin de minimiser les biais et assurer la fiabilité des résultats. Les données manquantes de 2017 et 2021 ont été imputées grâce à celles de l'année précédente la plus proche.

2.2.7- Analyses statistiques

Des analyses statistiques descriptives et exploratoires ont été effectuées sur des indicateurs initialement sélectionnés afin d'analyser leur qualité individuelle mais également leur cohérence globale. Les résultats de ces analyses statistiques combinés aux sept principaux critères de sélection des indicateurs énoncés ci-dessus (pertinence, outcome, obtenu à partir d'une méthode harmonisée de calcul, accessible, facile à interpréter, précis et faible taux de données manquantes) ont permis d'affiner la sélection des indicateurs inclus dans le calcul de l'indice.

L'analyse descriptive des indicateurs, première étape de l'analyse statistique des données, permettra de mettre en exergue les variations et les tendances au sein de chaque indicateur par le biais de l'analyse des écarts de score des deux sexes. Cette exploration permettra également de mieux comprendre la distribution des données, fournissant ainsi un aperçu essentiel pour évaluer la pertinence et la variabilité des indicateurs, mais aussi pour identifier les indicateurs qui auront un plus grand impact dans le calcul de l'indice.

L'analyse en composantes principales (ACP) utilisée dans la deuxième étape de l'analyse exploratoire des indicateurs vise à identifier des regroupements naturels de variables (facteurs ou composantes) sur la base des corrélations existantes entre eux. Cette méthode statistique permettra de déterminer, les sous-domaines et les indicateurs finaux les plus significatifs qui composeront l'indice de genre. L'objectif ultime est d'obtenir une mesure synthétique et représentative de l'égalité de genre, capable de capturer la complexité des dynamiques entre les indicateurs sélectionnés. L'ACP devrait être appliquée à l'ensemble de tous les indicateurs initialement sélectionnés mais compte tenu du nombre élevé de variables (88 variables) par rapport au nombre de pays (15 pays) ne permettant pas d'estimer toutes les statistiques issues de cette analyse (notamment la matrice de corrélation, etc.), l'ACP a été appliquée à chaque domaine séparément pour réduire les biais ou pertes d'informations. La même démarche a été adoptée par European Institute of Gender Equality (2017). En outre, plusieurs auteurs notamment Buja & Eyuboglu (1992), Donoho & Grimes (2003) et Jolliffe (2002) ont montré que l'analyse en composantes principales (ACP) peut présenter des limites lorsque le nombre de variables est élevé, ce qui constitue des évidences supplémentaires pour l'application de l'ACP aux domaines de l'indice plutôt que sur l'ensemble des indicateurs retenus. Selon



Jolliffe, I. T. (2002), avec un grand nombre de variables, l'interprétation des composantes principales peut devenir complexe et difficile. Une étude de simulation menée par Buja et Eyuboglu (1992) a montré que l'ACP peut être instable avec un grand nombre de variables, entraînant des variations importantes dans les résultats. En outre, en dimension élevée, les distances entre les points dans l'espace des variables peuvent sembler uniformes, ce qui peut affecter la capacité de l'ACP à révéler des structures significatives (Donoho et Grimes, 2003). Les résultats de l'ACP peuvent également être sensibles aux données aberrantes, ce qui peut être problématique lorsque le nombre de variables est élevé (Hubert et al., 2005). Ces limites justifient l'application de l'ACP sur les sous-ensembles d'indicateurs constitués en dimensions. Dans chaque domaine de l'indice, le nombre de facteurs retenus est déterminé par le critère de la variance expliquée consistant à conserver tous les facteurs dont le cumul des variances expliquées est supérieur ou égal à 90%.

Ainsi, ces analyses statistiques exploratoires permettront d'identifier les sous-dimensions et des indicateurs clés au sein de chacune d'elles pour développer une mesure synthétique de l'égalité de genre.

2.3- Calcul de l'indice d'égalité du genre pour les pays de la CEDEAO

La construction d'un indice de genre vise à quantifier et à évaluer les disparités entre les sexes dans divers domaines. Elle requiert l'adoption d'une démarche méthodique pour fournir une mesure complète de l'égalité de genre, prenant en compte une liste d'indicateurs pertinents. Les étapes de cette élaboration incluent le calcul des écarts entre hommes et femmes, la normalisation des données, la pondération des indicateurs, l'agrégation des indicateurs, et enfin, la sélection de la structure de l'indice.

2.3.1- Ecart entre les hommes et les femmes

La première étape cruciale à la construction d'un indice de genre est la mesure des écarts entre les sexes. Cette étape exige une évaluation approfondie et rigoureuse des disparités qui peuvent exister entre les femmes et les hommes dans les différents domaines retenus pour le calcul de l'indice notamment l'éducation, l'emploi et le revenu et la santé. Il est essentiel de noter que la mesure des écarts entre les sexes est un processus complexe qui peut être abordé à travers différentes techniques, chacune offrant des perspectives distinctes sur les inégalités de genre. Plusieurs techniques de mesures des écarts entre les femmes et les hommes ont été recensées dans la littérature. On peut citer entre autres :

- **Le sexe-ratio ou ratio femme/homme** exprime le rapport entre les valeurs d'une variable pour les femmes et les hommes. Il est calculé en divisant la valeur pour les femmes par la valeur pour les hommes. Il est couramment utilisé pour mesurer un indice d'inégalité de genre (World Economic Forum ; 2021, Banque Africaine de Développement 2020). Il a l'avantage de fournir une mesure relative des différences entre hommes et femmes, facilitant la comparaison entre différentes variables et est simple à interpréter. L'incapacité de cette méthode à tenir compte de la direction des écarts (c'est-à-dire si les écarts favorisent les femmes ou les hommes) et à permettre la compréhension de l'amplitude des écarts constitue une limite.



$$\text{Ratio}_{\text{femme/homme}} = \frac{X_f}{X_h} \quad (3)$$

X_h représente la valeur de l'indicateur X pour les hommes et X_f la valeur pour les femmes.

- **Le pourcentage de femmes par rapport au total de la population** compte parmi les indicateurs de disparité entre les sexes les plus simples et les plus couramment utilisés (UNICEF 1997). En considérant, que les populations masculine et féminine sont approximativement égales dans la plupart des régions, l'idéal serait que le pourcentage de femmes pour un indicateur dans la population totale se situe autour de 50%. Des pourcentages inférieurs ou supérieurs indiqueraient des disparités en faveur de l'un ou l'autre sexe. Cependant, cette approche présente des lacunes, puisque dans la réalité les populations masculine et féminine ne sont pas toujours égales.

$$\text{Pourcentage des femmes} = \frac{X_f}{X_p} \quad (4)$$

X_f représente la valeur de l'indicateur X pour les femmes et X_p la valeur pour les hommes et les femmes.

- **L'indicateur de parité** mesure la proportion des valeurs pour les femmes par rapport à la moyenne des valeurs pour les hommes et les femmes. Il indique si les femmes ont atteint la parité avec les hommes pour une variable donnée. Une valeur d'exactly 1 indique la parité entre les deux groupes. Les indices de parité sont utilisés dans divers contextes pour mesurer l'égalité, notamment dans l'éducation et nécessitent des données pour les groupes d'intérêt spécifiques. L'indice de parité n'indique pas si l'amélioration ou la régression est due à la performance de l'un des groupes (Institut de statistique de l'UNESCO, glossaire)⁵.

$$\text{Indice de parité standard} = \frac{X_f}{X_p} \quad (5)$$

X_f représente la valeur de l'indicateur X pour les femmes et X_p la valeur pour les hommes et les femmes.

Selon l'UNESCO, la méthode standard de calcul de l'indice de parité produit un indicateur asymétrique par rapport à 1 et sans limite supérieure. Cette limitation peut être résolue par une transformation simple : en inversant les quotients supérieurs à 1 et en les soustrayant de 2. L'indice de parité ajusté ainsi obtenu est symétrique autour de 1 et varie dans la plage de 0 à 2, ce qui simplifie son interprétation.

$$\text{Indice de parité ajusté} = 2 - \text{Indice de parité standard}$$

⁵<https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/indices-de-parite-femmeshommes-ruralurbain-quintile-inferieursuperieur-de-richeesse-et>

- **La méthode de mesure de l'écart entre les sexes de l'EIGE** consiste à mesurer les écarts à partir d'un indicateur qui tient compte de la position relative des femmes et des hommes. Conformément à la perspective de genre de l'indice d'égalité entre les sexes, toutes les disparités, qu'elles favorisent les femmes ou les hommes sont prises en considération et traitées de manière équitable (EIGE 2023). Il est essentiel de noter que lors de l'interprétation de l'indice d'égalité de genre, l'accent est mis sur la mesure des écarts entre les sexes plutôt que sur la position spécifique des femmes et des hommes individuellement. Cela assure que l'indicateur comporte une valeur qui peut être associée à l'égalité des sexes, mettant en lumière les écarts entre les sexes plutôt que de fournir des données spécifiques sur la position respective des femmes et des hommes. L'écart entre les sexes est mesuré comme suit :

$$\gamma_{(X_{it})} = \left| \frac{\bar{X}_{it}^w}{\bar{X}_{it}^a} - 1 \right| \quad (6)$$

où le calcul est effectué pour la variable X pour le $i^{\text{ème}}$ pays à la période t afin d'obtenir le pourcentage des femmes par rapport à la moyenne totale (les valeurs combinées des femmes et des hommes).

L'écart entre les sexes à partir de cette méthode est un indicateur relatif dont les valeurs se situent dans l'intervalle $[[0 ; 1]]$ et qui peut se calculer pour n'importe quelle valeur pour les femmes et pour les hommes. De cette manière $\gamma_{(X_{it})}$ identifie le point d'égalité entre les femmes et les hommes à 0. Pour des raisons d'interprétation, cet indicateur peut être inversé sous la forme :

$$1 - \gamma_{(X_{it})} \quad (7)$$

Cela génère des valeurs où 1 symbolise une égalité parfaite entre les sexes. Toute valeur inférieure indique un écart proportionnel entre les sexes, et 0 correspond à une inégalité totale ou parfaite entre les sexes.

Au regard des avantages et limites des différents types de mesure des écarts entre les sexes explorés, celle développée par World Economic Forum (2021) a été retenue dans le cadre de la construction de l'indice actuel. Ainsi, la « référence d'égalité » est soustrait du ratio femmes sur hommes relatif à chaque indicateur. La référence d'égalité est fixée à 1 pour tous les indicateurs.

2.3.2- Normalisation des indicateurs

Les indicateurs sous-jacents du ECOWAS Gender Barometer sont mesurés dans des unités diverses. Afin de les agréger en un indice synthétique, il est nécessaire de les normaliser pour s'assurer que les valeurs sont situées dans un intervalle donné. La normalisation des indicateurs est une étape essentielle dans le processus d'analyse des données, car elle rend possible la comparaison de variables qui ont des unités de mesure différentes ou des échelles de valeurs différentes. Il existe plusieurs techniques de normalisation, chacune ayant ses avantages et



limites (Freudenberg, 2003 ; Jacobs et al., 2004). Il s'agira de retenir la méthode la plus adaptée à la structure des indicateurs retenus.

La normalisation min-max consiste à transformer les valeurs d'un indicateur de telle sorte que la valeur minimale devienne 0 et la valeur maximale devienne 1. Les autres valeurs sont alors transformées proportionnellement entre 0 et 1. L'expression mathématique de la méthode de normalisation min-max est donnée par la formule ci-dessous :

$$I_{ij} = \frac{x_{ij} - \min(x_j)}{\max(x_j) - \min(x_j)} \quad (10)$$

La normalisation min-max est une méthode couramment utilisée dans la construction d'indices d'égalité de genre (AfDB & UNECA, 2020; Alexander et al., 2010; OECD, 2023). L'avantage de cette méthode est qu'elle préserve les relations de rang entre les valeurs, mais elle est sensible aux valeurs aberrantes et peut amplifier les effets des valeurs extrêmes. En outre, cette transformation n'est pas stable dans le temps étant donné que d'une année (ou période de calcul de l'indice) à l'autre, la valeur minimale et/ou maximale pour certains indicateurs pourraient changer, ce qui nécessiterait de recalculer l'indice composite d'égalité de genre pour les données existantes pour permettre la comparaison des indices issus des anciennes et nouvelles données (OECD et al., 2008). L'instabilité de cette méthode à travers le temps constitue une limite majeure dans le calcul de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO qui se fera périodiquement (chaque deux ou trois ans) avec des changements probables des valeurs minimales et/ou maximales des indicateurs. **La normalisation z-score** transforme les valeurs d'un indicateur en les centrant autour de la moyenne et en les divisant par l'écart type. Cela permet de mettre toutes les valeurs sur la même échelle, avec une moyenne de 0 et un écart type de 1. L'expression mathématique de la méthode de normalisation z-score est donnée par la formule ci-dessous :

$$I_{ij} = \frac{x_{ij} - \bar{x}_j}{\sigma_{x_j}} \quad (11)$$

L'avantage de cette méthode est qu'elle est moins sensible aux valeurs aberrantes que la normalisation min-max, mais elle peut être influencée par la distribution des données. Pour les études temporelles visant à d'évaluer les performances des pays sur plusieurs années, la moyenne des pays et l'écart-type des pays sont calculés pour une année de référence, généralement la période initiale (OCDE, 2008).

La normalisation par la métrique de l'écart entre les sexes

Cette métrique développée par (EIGE, 2023) en vue de comparer les performances de chaque pays par rapport à un indicateur avec celles du pays le plus performant de l'Union Européenne (UE). L'expression mathématique de la méthode de correction pour un indicateur par la métrique de l'EIGE est donnée par la formule ci-dessous :

$$\alpha_{(X_{it})} = \sqrt{\frac{X_{it}^T}{\max(X_{i2005}^T, X_{i2010}^T, X_{i2015}^T)}} \quad (12)$$



avec X_{it}^T désignant le total de l'indicateur (T, total des femmes et des hommes) du pays i à l'instant t . Le dénominateur de cette métrique est une valeur fixe pour chaque parution de l'indice. Lorsque ces repères fixes du dénominateur seront obsolètes, ils seront déplacés et les séries temporelles seront recalculées afin de conserver la comparaison de l'indicateur dans le temps.

Schmid & Elliot (2023) montrent que les valeurs des indices utilisant cette métrique étaient principalement dépendant des différences en termes de niveau de performance des pays plutôt que des écarts entre les hommes et les femmes. Ces auteurs ont également critiqué le choix du pays le plus performant comme référence dans le calcul de la métrique puisque cela reviendrait implicitement à considérer le modèle culturel et politique de ce pays comme modèle d'égalité des genres privilégié. En outre selon Schmid & Elliot (2023), le choix du pays le plus performant comme référence pour un indicateur signifie implicitement que son modèle culturel et politique est le modèle privilégié d'égalité des genres.

En somme, chaque technique de normalisation a ses propres avantages et limites, et le choix de la méthode dépendra des caractéristiques spécifiques des données et des objectifs de l'analyse. Toutefois, notre choix portera sur la métrique des écarts de sexe de l'EIGE qui préserve autant que possible les informations contenues dans les données tout en facilitant la comparaison entre les différents indicateurs.

2.3.3- Pondération

La pondération permet de prendre en considération l'importance relative de chaque indicateur dans l'évaluation globale. Il s'agit d'une pratique essentielle pour assurer la validité, la fiabilité et la pertinence d'un indice, en garantissant qu'il offre une représentation précise et équilibrée de la réalité qu'il vise à évaluer. La pondération attribue à chaque indicateur une importance proportionnelle à son impact effectif sur l'objectif global de l'indice, assurant ainsi une contribution équitable de chaque aspect mesuré à la représentation d'ensemble. En se basant sur des critères objectifs, la pondération évite une évaluation subjective ou arbitraire de l'importance relative des indicateurs, renforçant ainsi la crédibilité de l'indice en réduisant sa dépendance vis-à-vis de jugements individuels. Il convient de noter qu'il existe diverses techniques de pondération, chacune présentant ses propres avantages et limites (EIGE 2017 ; OCDE 2008).

La pondération égale consiste à accorder le même poids à chaque indicateur. Cela peut être utile lorsque tous les indicateurs sont considérés comme ayant la même importance dans l'analyse. L'avantage de cette méthode est sa simplicité et sa facile interprétation, mais elle ne tient pas compte des différences d'importance entre les indicateurs. La pondération égale est utilisée dans la construction de l'indice des institutions sociales et du genre (SIGI-2019) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

La pondération basée sur l'expertise ou processus analytique hiérarchique (AHP) est une méthode de prise de décision multicritère qui a été introduite par le mathématicien et économiste Thomas L. Saaty dans les années 1970. Cette méthode consiste à attribuer des poids



aux indicateurs en fonction de l'avis des experts dans un domaine (Naro et al, 2008). Il facilite la décomposition d'un problème en une structure hiérarchique et s'assure que les problèmes qualitatifs et quantitatifs du problème sont incorporés dans l'évaluation du processus au cours duquel les opinions sont systématiquement extraites au moyen de comparaison par paires selon OECD et al. (2008). De manière spécifique, pour un objectif donné notamment sous-domaine, domaine ou domaine, les comparaisons sont effectuées entre des paires d'indicateurs individuels sur une échelle de préférence croissante de 1 à 9 sur laquelle l'expert exprimera sa préférence. En utilisant l'avis d'experts, on capitalise sur l'expérience et les connaissances approfondies des professionnels du domaine évalué. Ces experts apportent un discernement approfondi sur la pertinence et l'impact des indicateurs, les contextualisant en fonction des spécificités de la situation évaluée, tenant compte des nuances et des particularités qui pourraient échapper à une approche plus générique. Cette méthode offre la souplesse nécessaire pour ajuster les poids en fonction des évolutions contextuelles ou des connaissances actualisées au fil du temps.

Bien que l'AHP permette de considérer les disparités d'importance entre les indicateurs, elle peut introduire un biais subjectif dans le processus de pondération. Il est aussi important de noter que les jugements individuels peuvent varier en fonction des expériences et des perspectives personnelles, ce qui peut influencer la pondération finale. Elle peut aussi présenter un biais d'incohérence qu'il faudrait mesurer afin de rendre les résultats acceptables aux yeux du public (OCDE, 2008). De plus, elle est basée sur l'avis d'experts et donc peut souffrir d'un manque de transparence, car le processus décisionnel peut ne pas être rigoureusement documenté. La collecte des avis d'experts peut s'avérer coûteuse et chronophage, surtout lorsqu'un grand nombre d'experts est impliqué. La gestion des divergences d'opinions peut également complexifier le processus, soulignant la nécessité d'une attention particulière lors de l'utilisation de cette méthode.

La Pondération à poids égal modifié est appliquée sur la base d'une analyse factorielle. L'analyse factorielle permet d'identifier les facteurs latents qui sous-tendent les relations entre les indicateurs, et d'attribuer des poids à chaque indicateur en fonction de sa contribution auxdits facteurs. Cette méthode permet de prendre en compte les relations complexes entre les indicateurs, mais elle nécessite des connaissances statistiques avancées et peut être sensible aux choix de modélisation. Par exemple, les résultats de l'analyse factorielle peuvent montrer une association de deux ou plusieurs sous-domaines qui étaient considérés dans le cadre conceptuel comme distincts. Dans ce cas, une modification des méthodes d'égalité des poids sera testée sur les sous-domaines associées (Anne-Laure et al, 2013). Ceci est symptomatique d'un degré élevé de corrélations entre des questions connexes. Cette méthode a attribué des poids inégaux entre les sous-domaines en tenant compte de leurs associations dans les axes factorielles.

La pondération par l'analyse des composantes principales consiste à attribuer des poids aux indicateurs en fonction des résultats de l'ACP. Cette méthode attribue des poids aux composantes principales en fonction de la quantité de variabilité qu'elles capturent. Cela permet d'agréger les indicateurs en donnant plus d'importance aux composantes qui contribuent davantage à la variabilité totale. Bien qu'elle prenne en compte de manière objective la structure



sous-jacente des données et mette en évidence les relations complexes entre les indicateurs, cette approche peut être sensible aux spécificités des données utilisées et ne refléter pleinement les priorités ou perspectives spécifiques à un domaine particulier. De plus, cette méthode ne peut être appliquée qu'au niveau des sous-domaines, puisque l'ACP ne peut être utilisée qu'à l'échelle des dimensions. Il est également important de noter que cette méthode corrige uniquement les informations qui se chevauchent, en d'autres termes les variables corrélées, et ne constitue pas une mesure de l'importance théorique entre les variables.

La pondération par les écarts types est employée dans des contextes où la variabilité des données est perçue comme un indicateur de l'importance relative des dimensions. Elle s'avère particulièrement utile lorsque certains indicateurs affichent des niveaux de dispersion considérablement différents, atténuant ainsi l'influence des indicateurs à faible variabilité dans l'agrégation globale. Cette technique de pondération est utilisée par le Forum Économique Mondial pour le calcul du Global Gender Gap Index en 2021. Pour chaque dimension, cette méthode implique le calcul des écarts puis la normalisation des indicateurs. Ensuite, l'impact d'une variation de 1 % est déterminé en divisant l'écart-type de chaque indicateur par 0,01. Les nouvelles valeurs des écarts types de chaque variable sont rapportées au total de toutes les nouvelles valeurs d'une dimension pour obtenir le poids relatif de ladite variable dans la dimension ou sous-indice concernée. Ce faisant, chaque dimension a pour poids 1.

Cette approche de pondération garantit que chaque indicateur et chaque dimension ont le même impact relatif sur l'indice élaboré par le Forum Economique Mondial (2021). Ainsi, selon cette approche, un indicateur présentant une faible variabilité ou un faible écart type aura un poids moins important dans le sous-indice du niveau de scolarité qu'un indicateur présentant une plus grande variabilité.

2.3.4- Agrégation des indicateurs, sous-domaines et domaines pour calculer l'indice global

L'étape d'agrégation des indicateurs dans la construction d'un indicateur composite revêt une importance fondamentale dans la mesure où elle détermine la validité, la fiabilité et la pertinence de l'indicateur global. Elle représente le processus de combinaison d'indicateurs individuels en une mesure composite représentative de l'égalité de genre (EIGE, 2017, OCDE 2008). Cette démarche délicate, bien que cruciale pour la simplification et la compréhension, soulève des questions essentielles quant au choix de la méthode d'agrégation et à son adéquation avec la forme fonctionnelle de l'indice (OCDE ; 2020). Plusieurs techniques d'agrégation sont utilisées pour construire un indicateur composite (EIGE, 2017, OCDE 2008 ; OCDE, 2019). Les méthodes vont des simples agrégations arithmétiques aux approches plus élaborées telles que l'agrégation basée sur l'utilisation de méthodes statistiques. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), dans son manuel sur la construction d'indicateurs composites publié en 2008, a relevé trois (03) familles de méthodes d'agrégation utilisées dans la littérature : les méthodes d'agrégation additive, la méthode géométrique, les méthodes d'agrégation basées sur l'analyse multicritère. L'EIGE (2023) a testé trois (03) méthodes d'agrégation pour calculer son indice d'égalité de genre. Il s'agit notamment de la moyenne arithmétique, la moyenne géométrique et la moyenne harmonique.



Le Forum Economique Mondial (2021) a employé la moyenne arithmétique pondérée dans le calcul du Global Gender Gap Index. La méthode d'agrégation choisie par l'OCDE (2023) pour le calcul de son indice de genre relatif aux institutions sociales (SIGI) depuis 2019 est une même formule de moyenne quasi-arithmétique non linéaire utilisant des fonctions exponentielles et logarithmes dans chacun des trois niveaux d'agrégation⁶ pour calculer le niveau de discrimination dans les institutions sociales de 180 pays.

Tableau 7 : Récapitulatif des méthodes d'agrégations selon les indices de genre

<i>Indice d'égalité de genre</i>	<i>Méthode d'agrégation</i>	<i>Auteurs</i>
European Union Gender Equality Index	Moyenne arithmétique	EIGE (2023)
	Moyenne géométrique	Anne et al (2013)
Global Gender Gap Index	Moyenne arithmétique	Forum Economique Mondial (2021)
Social Institution and Gender Index (SIGI-2023)	Méthode quasi-arithmétique non linéaire	OCDE (2023)
Africa Gender Index	Moyenne géométrique	BAD (2020)

Le tableau ci-dessous présente les expressions mathématiques des différentes fonctions d'agrégation pondérées des indices mesurant les inégalités de genres. w_i représentent les poids dont la somme totale vaut 1 tandis que x_i correspondent aux indicateurs, sous-dimensions et dimensions qui composent l'indice de genre.

Tableau 8 : Expressions mathématiques des fonctions d'agrégation des indices de genre

<i>Moyenne arithmétique</i>
$\bar{X} = \sum_i w_i x_i$
<i>Moyenne géométrique</i>
$\bar{G} = \prod_i (x_i^{w_i})$
<i>Moyenne harmonique</i>
$\bar{H} = \left(\sum_i w_i x_i^{-1} \right)^{-1}$

⁶ Les trois niveaux d'agrégation pris en compte dans le calcul de SIGI sont : (1) les variables en indicateurs, (2) les indicateurs en dimensions et (3) les dimensions en SIGI.

Moyenne quasi-arithmétique

$$\bar{Q} = \ln \left(\sum_i w_i e^{x_i} \right)$$

Plusieurs auteurs (Anne-Laure et al., 2013 ; OCDE, 2020 ; Ebert et Welsch, 2004) ont souligné l'importance du choix de la méthode d'agrégation. Les travaux de l'OCDE (2008) sur la construction des indicateurs composites suggèrent la possibilité que les classements des pays dépendent des méthodes d'agrégation utilisées. Ainsi, selon l'OCDE (2008), le type d'agrégation utilisée doit être fortement lié à la méthode utilisée pour normaliser les données brutes. En particulier, Ebert et Welsch (2004) ont montré que l'utilisation de techniques d'agrégation linéaire produit des indicateurs composites significatifs uniquement si les données sont toutes exprimées sur une échelle d'intervalles partiellement ou entièrement comparables. Les données non comparables mesurées sur une échelle de ratio ne peuvent être agrégées de manière significative qu'à l'aide de fonctions géométriques, à condition que celles-ci soient strictement positives. En d'autres termes, la méthode d'agrégation à utiliser est fonction de l'échelle ou unité de mesure des données/indicateurs. Par conséquent, la méthode de normalisation doit être utilisée correctement pour supprimer l'effet d'échelle.

Dans le cas de la construction du ECOWAS Gender Barometer, la démarche adoptée est inspirée de Anne-Laure et al., (2013) et consiste à tester plusieurs méthodes d'agrégation afin d'en choisir la plus adaptée et la plus robuste. Toutes les méthodes d'agrégation utilisées dans le calcul des indices de genre seront testées pour calculer l'ECOWAS Gender Barometer : moyenne arithmétique, moyenne géométrique, moyenne harmonique et méthode quasi-arithmétique. Le tableau ci-dessous présente les différents scénarios à tester lors du calcul de cet indice.

Tableau 9 : Différents scénarios à tester pour le calcul de l'indice d'égalité de genre dans la CEDEAO

<i>Type de traitement</i>	<i>Alternatives</i>	<i>Auteurs</i>
Normalisation	Métrique de écarts entre les sexes	EIGE (2023)
	Méthode Min-Max	OCDE (2023) ; BAD (2019)
	Méthode des écarts types	Forum Economique Mondial (2021)
Pondération	Pondération à poids égal	EIGE (2023) ; BAD (2019) ; OCDE (2023)
	Avis d'expert	EIGE (2023)
	Pondération par l'écart type	Forum Economique Mondial (2021)



Agrégation	Moyenne arithmétique	EIGE (2023) ; Forum Economique Mondial (2021)
	Moyenne géométrique	EIGE (2023), BAD (2019)
	Méthode quasi-arithmétique	OCDE (2023)

Anne-Laure et al, (2013) ont montré que la moyenne arithmétique permet une compensation totale, et a ainsi le potentiel de compenser une mauvaise performance dans certaines variables par un avantage suffisamment important dans d'autres variables, tandis que les moyennes géométrique et harmonique diminuent cet effet compensatoire potentiel. De même OCDE (2020) a évoqué le fait que l'utilisation de la méthode quasi-arithmétique non linéaire dans le calcul du SIGI a permis une compensation partielle entre les dimensions ou les indicateurs. L'amélioration d'une dimension ou d'un indicateur ne compense que partiellement la détérioration d'un autre. Plusieurs méthodes d'agrégation peuvent être combinées dans le calcul d'un indice composite. C'est le cas par exemple avec l'indice d'égalité de genre de l'UE (EIGE, 2023) dans lequel la moyenne arithmétique avec poids égal a été utilisé pour agréger les indicateurs en sous-domaines, la moyenne géométrique avec poids égal pour agréger les sous-domaines en domaines et la moyenne géométrique avec poids inégal pour agréger les domaines en indice.

2.4- Evaluation de la qualité de l'indice d'égalité de genre

La construction d'un indice d'égalité de genre implique la prise de décisions concernant l'imputation des données manquantes, ainsi que les méthodes de pondération et d'agrégation. Le choix d'une méthode a un impact sur le score final du pays et son classement (Anne-Laure et al., 2013 ; OCDE, 2008). Cependant, il est possible d'évaluer comment les résultats varient en considérant différentes options grâce à une analyse de robustesse. Selon Anne-Laure et al., (2013), cette analyse suit un principe de multi-modélisation, ce qui signifie qu'il est préférable de tester plusieurs scénarios basés sur différentes combinaisons de méthodes. En d'autres termes, étant donné qu'il n'existe pas de méthode unique pour construire des indicateurs composites, l'approche consiste à explorer le plus grand nombre d'options possibles avant de faire une sélection finale. Dans ces conditions, l'évaluation de la qualité d'un indicateur composite de genre est cruciale pour garantir la pertinence et la fiabilité des informations qu'il fournit. Puisque la qualité d'un modèle dépend de la solidité de ses hypothèses, et implicitement d'une bonne modélisation, la pratique exige que le modélisateur fournisse une évaluation de la qualité du modèle. Ceci suppose une évaluation des sources d'incertitudes associées au processus de modélisation et aux choix subjectifs effectués (OCDE, 2008). L'analyse de la qualité de ces indicateurs nécessite une approche rigoureuse, tenant compte de diverses considérations méthodologiques, statistiques et contextuelles. Plusieurs auteurs dont Anne-Laure et al., (2013) et OCDE (2008) préconisent d'effectuer une analyse d'incertitude et de sensibilité pour évaluer la robustesse de l'indice. Par contre, le Centre de Développement de l'OCDE (2020) effectue plutôt une évaluation des propriétés de l'indice SIGI notamment les principes de compensation partielle et d'invariance par translation.



L'analyse de robustesse de l'indice d'égalité de genre dans la CEDEAO est basée sur la combinaison des alternatives de normalisation, de pondération et d'agrégation utilisées pour les précédents indices d'égalité de genre. Elle est utilisée comme outil pour sélectionner le meilleur indice au sein de ces scénarios. Selon Anne-Laure et al., (2013), le processus de sélection du meilleur indice d'égalité de genre s'appuie d'abord sur le calcul de l'indice médian par pays au sein des différents scénarios. Anne-Laure et al., (2013) ont justifié le choix de l'indice médian comme référence car la médiane ne dépend pas des valeurs observées de l'ensemble des données, mais uniquement de leur position. Par conséquent l'indice médian n'est pas affecté par les valeurs extrêmes. Les différences par pays entre chaque scénario et l'indice médian seront donc calculés. Le meilleur indice, selon l'analyse de robustesse, est celui qui minimise ces différences et se situe le plus près de la médiane.

$$d_j = \sqrt{\sum_{i=1}^{15} (I_{ij} - I_{me_i})^2}; j = 1; 2; 3; \dots \dots N \quad i = 1; 2; 3; \dots \dots 15 \quad (12)$$

Le meilleur indice est choisi en considérant la distance euclidienne (Anne-Laure et al., 2013) définie comme la racine carrée de la somme des différences entre chaque indice (I_{ij}) et l'indice médian global (I_{me_i}). L'indice le plus proche est celui qui minimise le mieux la distance (d_j).

Selon Anne-Laure et al., (2013), la réalisation d'une analyse de robustesse, comme décrit dans la section précédente, permet de quantifier le niveau de confiance associé au score final de l'indice sélectionné. Ainsi, ils préconisent d'analyser la répartition de l'écart entre tous les classements possibles obtenus sur les scénarios considérés et le classement de l'indice d'égalité de genre retenu. Cette analyse de classement permettra d'avoir un aperçu sur la robustesse de l'indice par rapport aux sources d'incertitudes prises en compte car, plus l'écart de classement est faible plus l'indice est robuste. Le pourcentage de rang, lorsqu'il n'a pas changé de position, constitue aussi un bon indicateur de qualité de l'indice.

De plus, Anne-Laure et al., (2013) ont évalué la structure de l'indice en examinant la matrice de corrélation entre l'indice global et les dimensions et les sous-dimensions. Une forte corrélation entre l'indice et ses dimensions et sous-dimensions confirmerait que la structure des domaines est significative pour expliquer l'indice global. Autrement dit, les domaines de l'égalité des sexes sélectionnés, individuellement ou ensemble, décrivent avec succès les niveaux globaux d'égalité des sexes.

Selon l'OCDE (2020), l'indice d'égalité de genre doit vérifier le principe de compensation partielle. Selon cette propriété, de grands scores dans certains indicateurs ou dimensions pour un pays ne compensent que partiellement ses faibles scores dans d'autres indicateurs ou dimensions. Par ailleurs, il doit aussi vérifier la propriété d'invariance par translation c'est-à-dire, si tous les indicateurs de mesures augmentent, d'un point de pourcentage par exemple, l'indice global devra augmenter d'un point de pourcentage.

En résumé, l'analyse de la sensibilité est considérée comme une exigence dans la construction des indicateurs composites. Dans le cas de l'élaboration de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO, le processus de sélection du meilleur indice se fera à travers une analyse de



robustesse suivi d'une analyse de la qualité de l'indice incluant une analyse du taux de bons classements et une analyse du pouvoir explicatif de l'égalité des sexes par l'indice.

2.5- Limites de l'indice d'égalité du genre de la CEDEAO

Les contraintes majeures qui peuvent se poser dans l'élaboration de l'indice d'égalité de genre sont :

- L'absence de données pour couvrir les dimensions retenues
- La non régularité de la disponibilité des données dans certains pays
- La méthode d'imputation des données manquantes
- Etc.

2.6- Dimensions spécifiques aux violences basées sur le genre

Conformément au cadre conceptuel précédemment décrit, les violences à l'égard des femmes représentent l'une des composantes importantes de l'indice d'égalité de genre de la CEDEAO. Cependant, à l'opposé des autres dimensions, le domaine de la violence à l'égard des femmes n'est pas inclus dans le calcul de l'indice synthétique de base. Un indice composite de la violence à l'égard des femmes est plutôt construit séparément. La décision de procéder ainsi a été inspirée de la méthodologie adoptée par l'Institut Européen pour l'Égalité des genres (EIGE) dans son rapport de 2017 sur l'indice d'égalité du genre de l'Union Européenne. En effet, la dimension violence fait partie de ce que l'EIGE qualifie de « domaines satellites ». Les domaines satellites sont liés à l'égalité entre les sexes mais ne peuvent pas être inclus dans l'indice global puisqu'ils illustrent un phénomène qui ne s'applique qu'à un groupe spécifique de la population (EIGE, 2013). C'est le cas pour les violences à l'égard des femmes ou encore lorsqu'on s'intéresse à la question du genre dans des groupes de personnes tels que les handicapés, les migrants, les individus d'un groupe d'âge donné, etc. Des raisons conceptuelles et statistiques ont été avancées par les auteurs pour justifier l'approche adoptée.

D'un point de vue conceptuel, la violence à l'égard des femmes trouve ses racines dans les inégalités de pouvoir entre femmes et hommes mais aussi, elle est la cause des inégalités et des discriminations que subissent les femmes sur divers plans (éducation, emploi, revenus, accès aux ressources, aux services de base, utilisation du temps, etc.) ; ce qui justifie sa prise en compte dans les dimensions de l'égalité de genre et le développement de l'indice. Cependant, d'un point de vue statistique, la dimension de la violence ne mesure pas les écarts entre les femmes et les hommes mais plutôt elle porte sur une analyse des expériences de violence dont sont victimes les femmes. Dès lors, la manière dont cette dimension est opérationnalisée n'est pas la même que celle des autres dimensions. Par conséquent, elle ne peut bénéficier du même traitement que les autres dimensions dans la construction de l'indice global (EIGE, 2013). Toutefois, il faut souligner que dans le cas de l'EIGE, en plus des considérations susmentionnées, la décision de calculer un indice annexe pour la dimension des violences basées sur le genre repose également sur des résultats d'études commanditées en amont sur la structure de l'indice de l'UE (Plantenga et al., 2011) et sur avis des experts.



Cette section décrit en un premier temps le cadre conceptuel de mesure de la dimension des violences à l'égard des femmes. Le cadre conceptuel de mesure est adapté de celui adopté par l'EIGE dans son rapport de 2017. Il aborde les sous-dimensions ainsi que les indicateurs de mesure sélectionnés. Dans la suite de la section, la méthode de calcul de l'indice des violences à l'égard des femmes est décrite.

2.6.1- Sous-dimensions de l'indice composite de la violence

Le cadre de mesure de l'indice de violence à l'égard des femmes suit une structure à trois niveaux. Celle-ci est basée sur :

- un ensemble d'indicateurs, couvrant différents types de violence qui renseignent sur l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et qui interviennent dans le calcul de l'indice composite ;
- un ensemble d'indicateurs additionnel qui portent sur l'une des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes mais qui n'interviennent pas dans le calcul de l'indice ;
- un ensemble de facteurs contextuels qui inclut des causes de la violence à l'égard des femmes et des informations sur les actions des gouvernements pour mettre fin aux violences et apporter un soutien et une protection aux victimes. Ces facteurs sont utiles pour examiner l'ampleur de la violence dans le temps et entre pays, pour ce qui est notamment du contexte politique et sociétal.

Pour ce qui est de l'indicateur composite elle décrit le phénomène de la violence à l'égard des femmes sous trois aspects différents. Il s'agit de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, les conséquences de la violence sur la vie des femmes et (3) leur volonté de dénoncer les actes de violence dont elles sont victimes. Par conséquent, l'indice de la violence est composé de trois (03) dimensions ainsi nommées : (1) prévalence de la violence ; (2) gravité des actes de violences et (3) dénonciation des actes de violences.

Tableau 10 : Sous-dimensions de l'indice composite de la violence (peut être revu)

<i>Sous-domaines</i>	<i>Concepts mesurés</i>
<i>Prévalence</i>	<i>Ampleur des actes de violence à l'égard des femmes (violence physique et/ou sexuelle et féminicide, etc.)</i>
<i>Gravité</i>	<i>Conséquences sur la santé de la violence et la victimisation à l'égard des femmes</i>
<i>Dénonciation</i>	<i>Signalement des actes de violence à l'égard des femmes aux institutions ou à des tiers</i>

2.6.2- Indicateurs de mesure de l'indice composite de la violence

Le choix des indicateurs de mesure est fondé sur les critères de sélection appliqués dans le cas des indicateurs inclus dans la construction de l'indice global d'égalité. Toutefois, des critères supplémentaires sont appliqués pour la sélection des indicateurs relatifs à la violence à l'égard des femmes. Explicitement, les types de violence inclus respectent les conditions ci-après :



- des données valables et comparables doivent être disponibles ;
- les types violence peuvent potentiellement toucher toutes les femmes de la population générale ;
- l'indicateur ne doit pas compromettre la robustesse statistique de l'indice ;
- des comparaisons des données entre les Etats membre de la CEDEAO doivent être possibles.

L'Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO définit la violence basée sur le genre comme étant « tout acte de toute nature perpétré contre les femmes et les hommes, les filles et les garçons par contrainte au titre de leur sexe, qui occasionne ou pourrait occasionner à leur endroit un dommage physique, sexuel, psychologique ou économique, y compris la menace de recourir à de tels actes ou le fait d'imposer des restrictions arbitraires ou des privations de libertés fondamentales dans la vie privée ou publique en temps de paix et pendant les périodes de conflit, armé ou non ». A partir de cette définition on distingue quatre types de violence dont les femmes sont susceptibles d'être victimes à savoir la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et la violence économique. Outre ces quatre formes, d'autres types de violence à l'égard des femmes, largement reconnues sont pris en considération : le féminicide, le harcèlement (sexuel ou non), les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, le trafic humain, l'avortement forcé, etc. Sur la base des critères précédemment énumérés, seules certaines de ces formes de violence énumérées sont inclus dans l'indice. La structure de l'indice composite de violence à l'égard des femmes se présente tel que décrit dans le tableau 9.

Tableau 11 : Structure de l'indice de mesure de la violence à l'égard des femmes (peut être revu)

<i>Sous-dimensions</i>	<i>Concepts mesurés</i>	<i>Indicateurs</i>
Prévalence	<i>Violence physique et/ou sexuelle</i>	<i>Proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire)</i>
	<i>Féminicides</i>	
	<i>Mutilations génitales féminines</i>	<i>Prévalence des mutilations génitales féminines</i>
	<i>Harcèlement sexuel</i>	
		Peut être complété en fonction des données disponibles
Gravité	<i>Conséquences sur la santé de la violence et la victimisation à l'égard des femmes</i>	<i>Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale (% de femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, ayant déjà subi des violences physiques ou sexuelles)</i>
		Peut être complété en fonction des données disponibles

Dénonciation	<i>Signalement des actes de violence à l'égard des femmes aux institutions ou en informer des tiers</i>	<i>Proportion de Femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence et n'en ayant jamais parlé à personne (% de femmes déjà mariées âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)</i>
		<i>Proportion de femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un (% de femmes déjà mariées âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)</i>
		<i>Proportion de femmes ayant demandé de l'aide pour mettre fin à la violence physique ou sexuelle (% de femmes déjà mariées âgées de 15 à 49 ans)</i>
		<i>A compléter en fonction des données disponibles</i>

2.6.3- Indicateurs additionnels

Les indicateurs additionnels considérés portent sur les violences commises dans le cadre conjugal (d'autres formes de violence peuvent être considérées en fonction des données disponibles : harcèlement, trafic humain, avortements forcés, etc.) en vue d'en faire une analyse spécifique parallèle à celle faite grâce à l'indice. La violence conjugale constitue l'une des formes de violence les plus courantes que subissent les femmes de la part d'un partenaire intime que ce soit dans le cadre du mariage ou de toute union formelle ou informelle. Les indicateurs de la violence conjugale ne sont pas inclus dans le calcul afin d'éviter que la même information ne soit prise en compte doublement. En effet, la violence conjugale peut se manifester sous plusieurs formes notamment physique, sexuelle et psychologique susceptibles d'être appréhendés par des indicateurs spécifiques.

Tableau 12 : Indicateurs additionnels

Concepts mesurés	Indicateurs
Violence conjugale (toutes formes de violence)	<i>Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime (estimation modélisée, % des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple)</i>
Violence physique	<i>Femmes ayant déjà subi des violences physiques de la part de leur mari/partenaire (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été mariées)</i> <i>Femmes ayant subi des violences physiques de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées)</i>
Violence sexuelle	<i>Femmes ayant déjà subi des violences sexuelles commises par leur mari/partenaire (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été mariées)</i> <i>Femmes ayant subi des violences sexuelles commises par leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées)</i>



Violence psychologique	<i>Proportion de femmes ayant déjà subi des violences émotionnelles de la part de leur mari/partenaire (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été mariées)</i>
	<i>Femmes ayant subi des violences émotionnelles de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées)</i>
	Peut être complété en fonction des données disponibles

3.4. Facteurs contextuels de la violence à l'égard des femmes

Les facteurs contextuels portent sur un ensemble d'éléments relatifs au cadre juridique et sociétal susceptibles d'influencer l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et ses variations entre les pays. Ces facteurs concernent les politiques, la prévention, la protection et le soutien aux victimes, la législation, l'implication des organismes responsables de l'application de la loi et le cadre sociétal. Les facteurs contextuels ne sont pas inclus dans le calcul de l'indice mais permettront d'affiner les analyses de la violence à l'égard des femmes. Vu le manque de données qui renseignent sur ces facteurs, seulement quelques-uns sont pris en compte (les facteurs contextuels peuvent être complétés sur la base des données disponibles) et présentés dans le tableau 11. Il sera toujours possible dans les éditions futures, sous conditions de disponibilité des données, d'intégrer plus de facteurs dans l'analyse contextuelle de la violence à l'égard des femmes.

Tableau 13 : Facteurs contextuels

Facteurs	Concepts mesurés	Indicateurs
Législation	<i>Existence de lois qui criminalisent la violence à l'égard des femmes</i>	<i>Il existe des sanctions pénales ou des recours civils en cas de harcèlement sexuel dans l'emploi (1=oui ; 0=non)</i> <i>Il existe une législation traitant spécifiquement de la violence domestique (1=oui ; 0=non)</i> <i>Il existe une législation sur le harcèlement sexuel dans l'emploi (1=oui ; 0=non)</i> Peut être complété en fonction des données disponibles
Cadre sociétal	<i>Attitudes envers la violence à l'égard des femmes dans la société</i>	<i>Femmes qui pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme lorsqu'elle se dispute avec lui (%)</i> <i>Femmes estimant qu'un mari est en droit de battre sa femme lorsqu'elle brûle la nourriture (%)</i> <i>Femmes qui pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme lorsqu'elle sort sans le lui dire (%)</i> <i>Femmes qui pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme lorsqu'elle néglige ses enfants (%)</i>



Facteurs	Concepts mesurés	Indicateurs
		<p><i>Femmes qui pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme lorsqu'elle refuse d'avoir des relations sexuelles avec lui (%)</i></p> <p><i>Femmes qui pensent qu'un mari est justifié de battre sa femme (l'une des cinq raisons) (%)</i></p> <p><i>Femmes qui pensent que les mutilations génitales féminines ne devraient pas être pratiquées (% de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des mutilations génitales féminines)</i></p> <p><i>Hommes estimant que les mutilations génitales féminines ne devraient pas être poursuivies (% d'hommes ayant entendu parler des mutilations génitales féminines)</i></p> <p><i>Femmes qui pensent que la religion impose les mutilations génitales féminines (% de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant entendu parler des mutilations génitales féminines)</i></p> <p><i>Hommes qui pensent que la religion impose les mutilations génitales féminines (% d'hommes ayant entendu parler des mutilations génitales féminines)</i></p> <p><i>Peut être complété en fonction des données disponibles</i></p>
<p><i>Peut être complété en fonction des données disponibles</i></p>		

3.4. Calcul de l'indice composite de la violence à l'égard des femmes

Le calcul de l'indice suit essentiellement deux étapes. La première étape est celle de l'agrégation des indicateurs dans les sous-domaines. Une moyenne arithmétique simple sur les valeurs des indicateurs est appliquée à cet effet pour chacune des sous-dimensions. La métrique utilisée pour l'agrégation des indicateurs au niveau de chaque sous-domaine peut être décrite par la formule suivante :

$$\Gamma_{(X_i)} = 1 + 99 \cdot [Y_{(X_i)}] \quad (13)$$

Où Γ_{X_i} représente la métrique pour l'indicateur X , dans le pays i , et $Y_{(X_i)}$.

La particularité de cette métrique par rapport à celle utilisée pour les indicateurs de l'indice global d'égalité de genre réside principalement dans son interprétation. Alors que dans le cas de l'indice d'égalité la valeur 1 exprime une situation de forte inégalité et 100 une situation d'égalité complète, le sens des valeurs est inversé dans le cas de l'indice de la violence à l'égard des femmes. Par conséquent, la valeur 1 correspond ici à une situation où aucune femme n'est victime de violence et 100 correspond à une situation extrême de violence à l'égard des femmes.



La deuxième étape quant à elle consiste à agréger à leur tour, les valeurs des sous-domaines via une moyenne arithmétique simple pour obtenir un score unique pour chaque pays. L'indice du sous-domaine de la violence est défini comme suit :

$$I_i^{violence} = \frac{\sum_{s=1}^3 (\sum_{v=1}^{n_s} \frac{\Gamma(X_i)}{n_s})}{s} \quad (14)$$

avec $I_i^{violence}$ qui représente la valeur de l'indice de la dimensions « violence » pour le pays i , s représente le nombre de sous-dimensions, n_s représente le nombre d'indicateur par sous-dimension et v représente le nombre total d'indicateurs d'indicateur inclus dans le calcul de l'indice.



III- Analyse des résultats (par exemple analyse de l'indice et de ses composantes, analyse des gaps dans chaque dimension, etc.)

3.1- Synthèse des principaux résultats

3.2- Analyse des écarts entre les dimensions

- Tendances globales des inégalités de genre par dimensions /indicateurs dans chaque pays sur la période 2010-2022
- Analyse détaillée des inégalités de genre 2022 (ou 2021 pour certains indicateurs)

3.3- Analyse des écarts entre les dimensions

- Analyse des inégalités de genre dans l'indice en 2019 (avant covid) et 2022 (après covid)

IV-Production de documents : rapports, policy briefs, fact sheets, etc

V- Dissémination des résultats (cf stratégie de dissémination à développer – à venir)

VI-Références

AfDB, & UNECA. (2020). *Bridging the Gender Gaps: The Africa Gender Index Report 2019*.

Alexander, J., Andrew, J., Balze, P., Bardalai, A., Brynjolfsson, T., Campbell, S., Cauley, M., Constantino, S., De Crescenzo, A., Dohnal, V., Drohan, M., Dunkley, C., Dunning, K., Eads, C., Ehrbar, T., Evans, S., Ewing, H., Fyfe, R., Geybullayeva, A., ... Zemek, K. (2010). *Women's economic opportunity: A new global index and ranking*. <http://www.eiu.com/sponsor/weo>

Baker, J., Lynch, K., Cantillon, S., & Walsh, J. (2004). Equality: From Theory to Action. *Equality: From Theory to Action*, 1–323. <https://doi.org/10.1057/9780230508088/COVER>

ECOWAS. (2015). *PROJET DE POLITIQUE POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DE LA CEDEAO*.

ECOWAS. (2017). *CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS*.

EIGE. (2013). *Gender Equality Index Report*. <https://doi.org/10.2839/9948>

EIGE. (2017). *Gender Equality Index 2017 Methodological Report*. <https://doi.org/10.2839/601545>

EIGE. (2023). *Gender Equality Index 2023: Towards a green transition in transport and energy | European Institute for Gender Equality*. https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2023-towards-green-transition-transport-and-energy?language_content_entity=en

European Institute of Gender Equality. (2017). *Gender Equality Index 2017: Measuring gender equality in the European Union 2005-2015 - Report | European Institute for Gender Equality*.



<https://eige.europa.eu/publications/gender-equality-index-2017-measuring-gender-equality-european-union-2005-2015-report>

OECD. (2023). *SIGI 2023 Global Report*. <https://doi.org/10.1787/4607B7C7-EN>

OECD, European Union, & EC-JRC. (2008). Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide. *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*. <https://doi.org/10.1787/9789264043466-EN>

Pascall, G., & Lewis, J. (2004). Emerging gender regimes and policies for gender equality in a wider Europe. *Journal of Social Policy*, 33(3), 373–394. <https://doi.org/10.1017/S004727940400772X>

Schmid, C. B., & Elliot, M. (2023). “Why Call It Equality?” Revisited: An Extended Critique of the EIGE Gender Equality Index. *Social Indicators Research*, 168(1–3), 389–408. <https://doi.org/10.1007/S11205-023-03126-5/TABLES/5>

Sen, A. (1993). Capability and Well-Being. *The Quality of Life*, 30–53. <https://doi.org/10.1093/0198287976.003.0003>

World Economic Forum. (2021). *Global Gender Gap Report*. <http://reports.weforum.org/global->

Jolliffe, I. T. (2002). *Principal Component Analysis* (2nd ed.). Springer.

Buja, A., & Eyuboglu, N. (1992). Remarks on Parallel Analysis. *Multivariate Behavioral Research*, 27(4), 509–540.

Donoho, D. L., & Grimes, C. (2003). Hessian Eigenmaps: Locally Linear Embedding Techniques for High-Dimensional Data. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100(10), 5591–5596.

Hubert, M., Rousseeuw, P. J., & Van Aelst, S. (2005). High-Breakdown Robust Multivariate Methods. *Statistical Science*, 20(3), 353–369.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ANNEXES



Tableau A : Structure du African Gender Barometer (liste des dimensions, sous-dimensions, indicateurs, définitions et sources)

Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
Accès aux ressources et actifs	Ressources productives	Women who own land both alone and jointly (% of women age 15-49)	Women who own land both alone and jointly (% of women age 15-49) is the percentage of women age 15-49 who both solely and jointly with someone else own a land which is legally registered with their name or cannot be sold without their signature. "Both alone and jointly" Implies a woman owns a land alone and another land jointly with someone else.	Demographic and Health Surveys (DHS)
		Women who own land alone (% of women age 15-49)	Women who own land alone (% of women age 15-49) is the percentage of women age 15-49 who only solely own a land which is legally registered with their name or cannot be sold without their signature.	Demographic and Health Surveys (DHS)
	Revenus	Account, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report having an account (by themselves or together with someone else) at a bank or another type of financial institution (see the definition for "financial institution account") or report personally using a mobile money service in the past year (see the definition for "mobile money account").	Global Findex database
		Financial institution account, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report having an account (by themselves or together with someone else) at a bank or another type of financial institution.	Global Findex database
		Owens a debit or credit card, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report having a debit or credit card.	Global Findex database
		Borrowed any money from a formal financial institution or using a mobile money account, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report borrowing any money from a bank or another type of financial institution, or using a credit card, or using a mobile money account in the past year.	Global Findex database
		Sent domestic remittances, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report personally sending any of their money in the past year to a relative or friend living in a different area of their country. This can be money they hand-delivered personally or sent in some other way.	Global Findex database
		Received payments for the sale of agricultural products, livestock, or crops, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report personally receiving payments from any source for the sale of agricultural products, crops, produce, or livestock in the past year, male (% age 15+)	Global Findex database
		Women who own a house alone (% of women age 15-49)	Définition	



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
		Women who own a house both alone and jointly (% of women age 15-49)	Men who own house both alone and jointly (% of men) is the percentage of men who both solely and jointly with someone else own a house which is legally registered with their name or cannot be sold without their signature. "Both alone and jointly" Implies a man owns a house alone and another house jointly with someone else.	Demographic and Health Surveys (DHS)
Éducation	Accès à l'éducation formelle	Gross enrollment ratio	Gross enrollment ratio is the ratio of total enrollment, regardless of age, to the population of the age group that officially corresponds to the level of education shown. Tertiary education, whether or not to an advanced research qualification, normally requires, as a minimum condition of admission, the successful completion of education at the secondary level.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Gross graduation ratio, primary, female (%)	Primary completion rate is the percentage of students completing the last year of primary school. The rate based on completers is calculated by taking the total number of completers in the last grade of primary school divided by the total number of children of official graduation age.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Lower secondary completion rate, female (% of relevant age group)	Lower secondary education completion rate is measured as the gross intake ratio to the last grade of lower secondary education (general and pre-vocational). It is calculated as the number of new entrants in the last grade of lower secondary education, regardless of age, divided by the population at the entrance age for the last grade of lower secondary education.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Literacy rate, youth female (% of females ages 15-24)	Youth literacy rate is the percentage of people ages 15-24 who can both read and write with understanding a short simple statement about their everyday life.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Literacy rate, adult female (% of females ages 15 and above)	Définition	
	Parité hommes – femmes dans l'enseignement	Indicateur	General government expenditure on education (current, capital, and transfers) is expressed as a percentage of GDP. It includes expenditure funded by transfers from international sources to government. General government usually refers to local, regional and central governments.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Percentage of teachers in tertiary education who are female (%)	Définition	Unesco
		School enrollment, primary (gross), gender parity index (GPI)	Gender parity index for gross enrollment ratio in primary education is the ratio of girls to boys enrolled at primary level in public and private schools.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service.



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
				Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		School enrollment, secondary (gross), gender parity index (GPI)	Gender parity index for gross enrollment ratio in secondary education is the ratio of girls to boys enrolled at secondary level in public and private schools.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		School enrollment, tertiary (gross), gender parity index (GPI)	Gender parity index for gross enrollment ratio in tertiary education is the ratio of women to men enrolled at tertiary level in public and private schools.	UNESCO Institute for Statistics (UIS). UIS.Stat Bulk Data Download Service. Accessed October 24, 2022. https://apiportal.uis.unesco.org/bdds .
		Female share of graduates in Natural Sciences, Mathematics and Statistics programmes, tertiary (%)	Female share of graduates in the given field of education, tertiary is the number of female graduates expressed as a percentage of the total number of graduates in the given field of education from tertiary education.	UNESCO Institute for Statistics (http://uis.unesco.org/). Data as of March 2020.
Emploi et travail	Auto-emploi	Employers, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Employers are those workers who, working on their own account or with one or a few partners, hold the type of jobs defined as a "self-employment jobs" i.e. jobs where the remuneration is directly dependent upon the profits derived from the goods and services produced), and, in this capacity, have engaged, on a continuous basis, one or more persons to work for them as employee(s).	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Self-employed, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Self-employed workers are those workers who, working on their own account or with one or a few partners or in cooperative, hold the type of jobs defined as a "self-employment jobs." i.e. jobs where the remuneration is directly dependent upon the profits derived from the goods and services produced. Self-employed workers include four sub-categories of employers, own-account workers, members of producers' cooperatives, and contributing family workers.	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .
	Caractéristiques des emplois	Vulnerable employment, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Vulnerable employment is contributing family workers and own-account workers as a percentage of total employment.	World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT at https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Wage and salaried workers, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Wage and salaried workers (employees) are those workers who hold the type of jobs defined as "paid employment jobs," where the incumbents hold explicit (written or oral) or implicit employment contracts that give	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
			them a basic remuneration that is not directly dependent upon the revenue of the unit for which they work.	
		Informal employment, female (% of total non-agricultural employment)	Employment in the informal economy as a percentage of total non-agricultural employment. It basically includes all jobs in unregistered and/or small-scale private unincorporated enterprises that produce goods or services meant for sale or barter. Self-employed street vendors, taxi drivers and home-base workers, regardless of size, are all considered enterprises. However, agricultural and related activities, households producing goods exclusively for their own use (e.g. subsistence farming, domestic housework, care work, and employment of paid domestic workers), and volunteer services rendered to the community are excluded.	International Labour Organization, ILOSTAT database. Data as of September 2020.
	Chômage et sous-emploi	Time-related underemployment, female (% of employment)	Time-related underemployment refers to all persons in employment who (i) wanted to work additional hours, (ii) had worked less than a specified hours threshold (working time in all jobs), and (iii) were available to work additional hours given an opportunity for more work.	International Labour Organization. "Labour Force Statistics database (LFS)" ILOSTAT. Accessed April 25, 2023. https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Share of youth not in education, employment or training, female (% of female youth population)	Share of youth not in education, employment or training (NEET) is the proportion of young people who are not in education, employment, or training to the population of the corresponding age group: youth (ages 15 to 24); persons ages 15 to 29; or both age groups.	International Labour Organization. "Labour Force Statistics database (LFS)" ILOSTAT. Accessed April 25, 2023. https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Unemployment, female (% of female labor force) (modeled ILO estimate)	Unemployment refers to the share of the labor force that is without work but available for and seeking employment.	International Labour Organization. "ILO Modelled Estimates and Projections database (ILOEST)" ILOSTAT. Accessed April 25, 2023. https://ilostat.ilo.org/data/ .
	Leadership en milieu du travail	Female share of employment in senior and middle management (%)	The proportion of females in total employment in senior and middle management. It corresponds to major group 1 in both ISCO-08 and ISCO-88 minus category 14 in ISCO-08 (hospitality, retail and other services managers) and minus category 13 in ISCO-88 (general managers), since these comprise mainly managers of small enterprises.	International Labour Organization. "Labour Market-related SDG Indicators database (ILOSDG)" ILOSTAT. Accessed April 25, 2023. https://ilostat.ilo.org/data/ .
	Participation au marché du travail	Employment in agriculture, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Employment is defined as persons of working age who were engaged in any activity to produce goods or provide services for pay or profit, whether at work during the reference period or not at work due to temporary absence from a job, or to working-time arrangement. The agriculture sector consists of activities in agriculture, hunting, forestry and fishing, in accordance with division 1 (ISIC 2) or categories A-B (ISIC 3) or category A (ISIC 4).	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
		Employment in industry, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Employment is defined as persons of working age who were engaged in any activity to produce goods or provide services for pay or profit, whether at work during the reference period or not at work due to temporary absence from a job, or to working-time arrangement. The industry sector consists of mining and quarrying, manufacturing, construction, and public utilities (electricity, gas, and water), in accordance with divisions 2-5 (ISIC 2) or categories C-F (ISIC 3) or categories B-F (ISIC 4).	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Employment in services, female (% of female employment) (modeled ILO estimate)	Employment is defined as persons of working age who were engaged in any activity to produce goods or provide services for pay or profit, whether at work during the reference period or not at work due to temporary absence from a job, or to working-time arrangement. The services sector consists of wholesale and retail trade and restaurants and hotels; transport, storage, and communications; financing, insurance, real estate, and business services; and community, social, and personal services, in accordance with divisions 6-9 (ISIC 2) or categories G-Q (ISIC 3) or categories G-U (ISIC 4).	International Labour Organization. "ILO modelled estimates database" ILOSTAT. Accessed January 2021. https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Labor force, female (% of total labor force)	Labor force participation rate is the proportion of the population ages 15 and older that is economically active: all people who supply labor for the production of goods and services during a specified period. Ratio of female to male labor force participation rate is calculated by dividing female labor force participation rate by male labor force participation rate and multiplying by 100.	World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization, ILOSTAT at https://ilostat.ilo.org/data/ .
		Labor force participation rate, female (% of female population ages 15+) (modeled ILO estimate)	Female labor force as a percentage of the total show the extent to which women are active in the labor force. Labor force comprises people ages 15 and older who supply labor for the production of goods and services during a specified period.	World Bank, World Development Indicators database. Estimates are based on data obtained from International Labour Organization and United Nations Population Division.
		Children in employment, female (% of female children ages 7-14)	Définition	
Entrepreneurship	Entrepreneurship	Saved to start, operate, or expand a farm or business, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report saving or setting aside any money in the past year to start, operate, or expand a farm or business.	Global Findex database
		Indicateur	The percentage of respondents who report borrowing any money to start, operate, or expand a farm or business in the past year.	Global Findex database



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
		Borrowed to start, operate, or expand a farm or business, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report borrowing any money to start, operate, or expand a farm or business in the past year, male (% age 15+)	Global Findex database
		Number of female directors	Number of female directors is the number of female individuals who conduct the affairs of newly registered limited liability companies in the calendar year.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database (http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship).
		Share of male directors (% of total directors)	Share of male directors is the proportion of male directors of newly registered limited liability companies out of the total number of directors of newly registered limited liability companies in the economy in the calendar year. A director is defined as an individual who conducts the affairs of newly registered limited liability companies in the calendar year.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database (http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship).
		Share of female directors (% of total directors)	Définition	
		Number of female business owners	Number of female business owners is the number of female individuals that own at least one share of a limited liability company that was newly registered in the calendar year.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database (http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship).
		Share of female business owners (% of total business owners)	Share of female business is the proportion of male newly registered limited liability company owners out of the total number of newly registered limited liability company owners in the economy in the calendar year.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database (http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship).
		Share of female sole proprietors (% of sole proprietors)	Number of female sole proprietors is the number of newly registered sole proprietors owned by female individuals in the calendar year. A sole proprietorship is a business entity owned and managed by a single individual who is indistinguishable from the business and personally liable.	World Bank's Entrepreneurship Survey and database (http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship).
		Number of female sole proprietors	Définition	
Leadership politique et communautaire	Leadership politique et communautaire	Participation in household's decisions	Women participating in the three decisions (own health care, major household purchases, and visiting family) is the percentage of currently married women aged 15-49 who say that they alone or jointly have the final say in all of the three decisions (own health care, large purchases and visits to family, relatives, and friends).	Demographic and Health Surveys (DHS)



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
		Proportion of women in ministerial level positions (%)	Women in ministerial level positions is the proportion of women in ministerial or equivalent positions (including deputy prime ministers) in the government. Prime Ministers/Heads of Government are included when they hold ministerial portfolios. Vice-Presidents and heads of governmental or public agencies are excluded.	Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics.
		Proportion of seats held by women in national parliaments (%)	Définition	
Paix et sécurité	Conflit et fragilité	Intentional homicides (per 100,000 people)	Intentional homicides, male are estimates of unlawful male homicides purposely inflicted as a result of domestic disputes, interpersonal violence, violent conflicts over land resources, intergang violence over turf or control, and predatory violence and killing by armed groups. Intentional homicide does not include all intentional killing; the difference is usually in the organization of the killing. Individuals or small groups usually commit homicide, whereas killing in armed conflict is usually committed by fairly cohesive groups of up to several hundred members and is thus usually excluded.	UN Office on Drugs and Crime's International Homicide Statistics database.
	Justice	Access to justice	Individual access du justice	https://www.v-dem.net/data/the-v-dem-dataset/
	Sécurité	Community safety		Gallup (2023). World Poll. https://www.gallup.com/analytics/318923/world-poll-public-datasets.aspx
Pauvreté	Pauvreté monétaire	Indicateur	Poverty headcount ratio at \$2.15 a day is the percentage of the population living on less than \$2.15 a day at 2017 purchasing power adjusted prices. As a result of revisions in PPP exchange rates, poverty rates for individual countries cannot be compared with poverty rates reported in earlier editions.	World Bank, Poverty and Inequality Platform. Data are based on primary household survey data obtained from government statistical agencies and World Bank country departments. Data for high-income economies are mostly from the Luxembourg Income Study database. For more information and methodology, please see http://pip.worldbank.org .
Politiques économiques et sociales	Politiques économiques et sociales	Human Capital Index (HCI), Female (scale 0-1)	The HCI calculates the contributions of health and education to worker productivity. The final index score ranges from zero to one and measures the productivity as a future worker of child born today relative to the benchmark of full health and complete education.	World Bank staff calculations based on the methodology described in World Bank (2018). https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30498



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
Santé	Age au premier mariage	Age at first marriage, female	Mean age at marriage, male shows the average length of single life expressed in years among those males who marry before age 50. It is a synthetic indicator calculated from marital status categories of men and women aged 15 to 54 at the census or survey date.	United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. World Marriage Data.
	Contraception	Condom use at last high-risk sex, adult female (% ages 15-49)	Condom use at last high-risk sex, male is the percentage of the male population ages 15-49 who used a condom at last intercourse with a non-marital and non-cohabiting sexual partner in the last 12 months.	Demographic and Health Surveys, and UNAIDS.
		Knowledge of any modern method of contraception (% of all men ages 15-49)	Percentage of all men who know at least one of modern methods of contraception. Modern methods of contraception include female and male sterilization, contraceptive pills, intra-uterine device (IUD), injectables, implants, male and female condoms, diaphragm, contraceptive foam and contraceptive jelly female condom, lactational amenorrhea method (LAM), Standard days method (SDM), and emergency contraception. The age range of men depends on surveys. In most DHS surveys, men ages 15-49, 15-54, or 15-59 are eligible for individual interviews.	Demographic and Health Surveys (DHS) (https://www.statcompiler.com/)
		Knowledge of any modern method of contraception (% of all women ages 15-49)		
		Contraceptive prevalence, any modern method (% of married women ages 15-49)	Contraceptive prevalence, any modern method is the percentage of married women ages 15-49 who are practicing, or whose sexual partners are practicing, at least one modern method of contraception. Modern methods of contraception include female and male sterilization, oral hormonal pills, the intra-uterine device (IUD), the male condom, injectables, the implant (including Norplant), vaginal barrier methods, the female condom and emergency contraception.	Household surveys, including Demographic and Health Surveys and Multiple Indicator Cluster Surveys. Largely compiled by United Nations Population Division.



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
	Espérance de vie par sexe à la naissance	Life expectancy at birth, female (years)	Life expectancy at birth indicates the number of years a newborn infant would live if prevailing patterns of mortality at the time of its birth were to stay the same throughout its life.	(1) United Nations Population Division. World Population Prospects: 2022 Revision. (2) Census reports and other statistical publications from national statistical offices, (3) Eurostat: Demographic Statistics, (4) United Nations Statistical Division. Population and Vital Statistics Reprot (various years), (5) U.S. Census Bureau: International Database, and (6) Secretariat of the Pacific Community: Statistics and Demography Programme.
	Maladies non transmissibles	Cause of death, by non-communicable diseases, ages 15-59, female (% of female population ages 15-59)	Number of male deaths ages 15-59 due to non-communicable diseases divided by number of all male deaths ages 15-59, expressed by percentage. Non-Communicable diseases include cancer, diabetes mellitus, cardiovascular diseases, digestive diseases, skin diseases, musculoskeletal diseases, and congenital anomalies.	Derived based on the data from Global Health Estimates 2020: Deaths by Cause, Age, Sex, by Country and by Region, 2000-2019. Geneva, World Health Organization; 2020. Link: https://www.who.int/data/gho/data/themes/mortality-and-global-health-estimates/ghe-leading-causes-of-death
	Mortalité	Mortality rate, under-5, female (per 1,000 live births)	Under-five mortality rate, male is the probability per 1,000 that a newborn male baby will die before reaching age five, if subject to male age-specific mortality rates of the specified year.	Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation (UNICEF, WHO, World Bank, UN DESA Population Division) at www.childmortality.org .
		Mortality rate, adult, female (per 1,000 female adults)		
	VIH/SIDA	Indicateur	Prevalence of HIV is the percentage of people who are infected with HIV. Female rate is as a percentage of the total population ages 15+ who are living with HIV.	UNAIDS estimates.
	Incidence of HIV, ages 15-49, female (per 1,000 uninfected female population ages 15-49) Comprehensive	Number of new HIV infections among uninfected male populations ages 15-49 expressed per 1,000 uninfected male population ages 15-49 in the year before the period.	UNAIDS estimates.	



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
		correct knowledge of HIV/AIDS, ages 15-49, female (2 prevent ways and reject 3 misconceptions)	Définition	
Technologie	Technologie	Made a digital in-store merchant payment: using a mobile phone, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using a mobile phone to make an in-store purchase.	Global Findex database
		Used a mobile phone or the internet to pay bills, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using a mobile phone or the Internet to pay bills in the past year.	Global Findex database
		Used a mobile phone or the internet to send money, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using a mobile phone or the Internet to send money to a relative or friend in the past year.	Global Findex database
		Used a mobile phone or the internet to buy something online, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using a mobile phone or the Internet to buy something online in the past year.	Global Findex database
		Used a mobile phone or the internet to access an account, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report that in the past year, they used a mobile phone or the Internet to make a payment, make a purchase, or to send or receive money through their account.	Global Findex database
		Made a digital payment, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using mobile money, a debit or credit card, or a mobile phone to make a payment from an account; or who report using the internet to pay bills or to buy something online or in a store in the past year. This includes respondents who report paying bills or sending remittances directly from a financial institution account or through a mobile money account in the past year.	Global Findex database
		Made or received a digital payment, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using mobile money, a debit or credit card, or a mobile phone to make a payment from an account--or report using the internet to pay bills or to buy something online or in a store--in the past year. This includes respondents who report paying bills, sending or receiving remittances, receiving payments for agricultural products, receiving government transfers, receiving wages, or receiving a public sector pension directly from or into a financial institution account or through a mobile money account in the past year.	Global Findex database
		Made a digital merchant payment, female (% age 15+)	The percentage of respondents who report using a debit or credit card, or a mobile phone, to make a purchase in-store or to pay online for an internet purchase.	Global Findex database



Dimensions	Sous-dimensions	Indicateurs	Définitions	Sources
Violence	Violence conjugale/ Violence sexuelle et/ou physique	Proportion of women subjected to physical and/or sexual violence in the last 12 months (modeled estimate, % of ever partnered women ages 15+)	Proportion of women subjected to physical and/or sexual violence in the last 12 months is the percentage of ever partnered women ages 15+ who are subjected to physical violence, sexual violence or both by a current or former intimate partner in the last 12 months.	Demographic and Health Surveys (DHS)
		Proportion of women who have ever experienced any form of sexual violence (% of women ages 15-49)	Définition	The United Nations Inter-Agency Working Group on Violence Against Women Estimation and Data (VAW-IAWGED) (WHO, UN Women, UNICEF, UNSD, UNFPA, UNODC)
		Women who were first married by age 15 (% of women ages 20-24)	Définition	Demographic and Health Surveys (DHS)